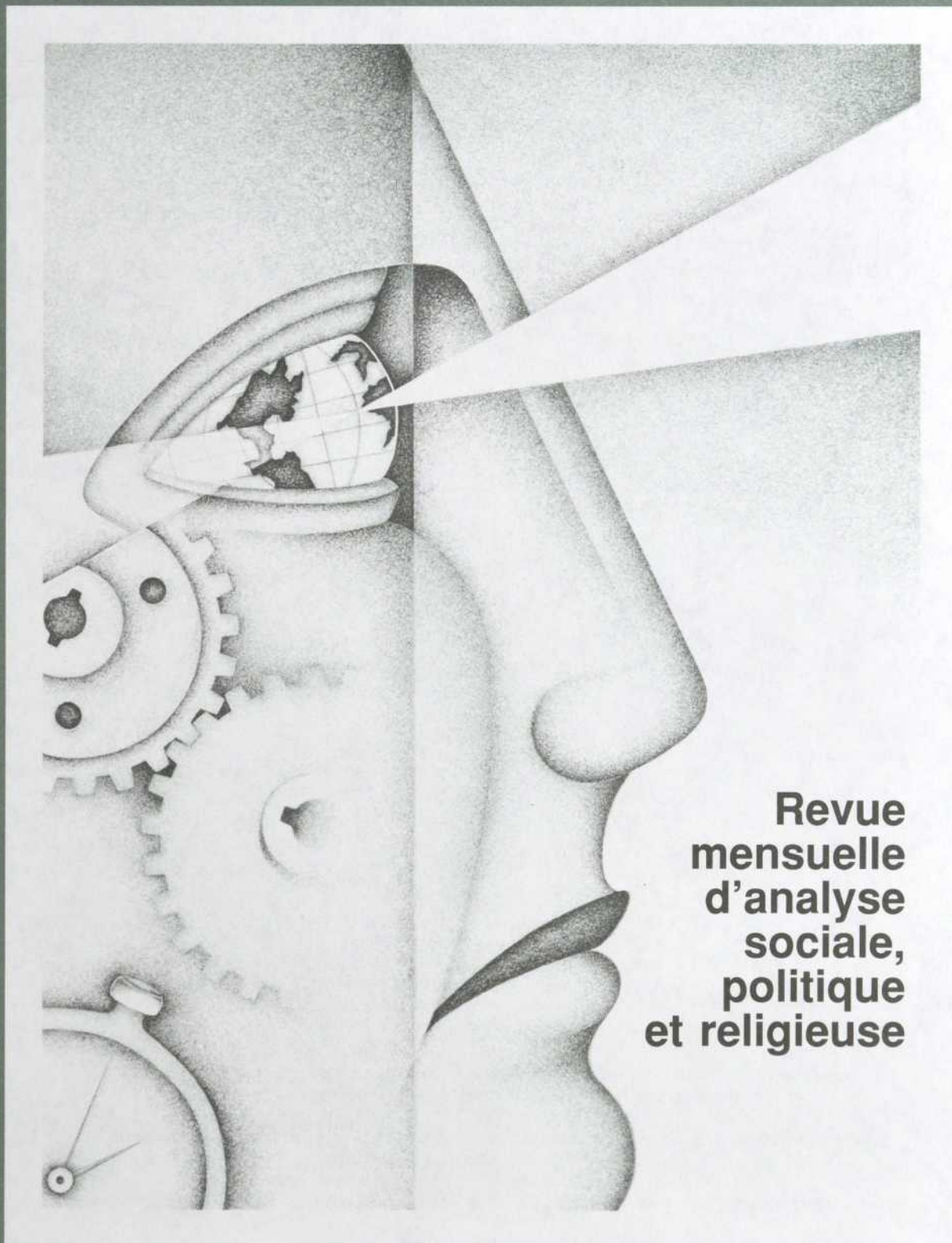


relations

janvier-février 1992 3,25\$ no 577



**Revue
mensuelle
d'analyse
sociale,
politique
et religieuse**



Richard Desjardins pour président ? La question paraît saugrenue. Mais elle dit peut-être quelque chose d'important sur le Québec d'aujourd'hui, son rapport au politique et son projet d'avenir... Le 19 novembre dernier, lors d'une rencontre sur l'écriture au Québec, plus de 400 personnes se déplaçaient pour entendre le nouveau héraut de la chanson québécoise discuter de poésie. Après ses nombreuses années de labeur obscur, sa soudaine célébrité a de quoi interroger et notre jugement critique et les mécanismes de fabrication du vedettariat. Mais le talent poétique et musical de Richard Desjardins crève maintenant les yeux, et les nombreuses récompenses, dont la récente « médaille Jacques Blanchet », sont là pour l'attester.

Ce qui intrigue davantage, c'est le besoin qu'avaient de nombreux spectateurs de questionner le poète sur la société, l'environnement, l'avenir des jeunes, bref sur l'organisation politique de notre collectivité. Et le jugement sévère qu'il portait sur les responsables élus, à tous les paliers de gouvernement, rencontrait manifestement beaucoup d'appuis dans une salle assez diverse, mais elle aussi critique et désabusée.

À l'heure où l'on ausculte le caractère « distinctif » de la société québécoise (voir le sondage conjoint publié dans *L'Actualité* de janvier), se pourrait-il que le « rejet de l'autorité, l'individualisme et la permissivité en fassent l'une des sociétés les plus *postmodernes* au monde » ? Et cela peut-il expliquer pourquoi, si Richard Desjardins ne s'en était pas farouchement défendu (« je suis un poète, pas un politicien »), la plus grande partie de la salle aurait été prête à l'investir de tous ses espoirs déçus ?

1992 s'annonce comme une année décisive, à plus d'un titre. Le régime parlementaire québécois fête ses 200 ans. Mais saura-t-on insuffler à notre démocratie formelle ce supplément d'âme, ce projet collectif et inspirant, sans lesquels toute société tourne à vide, et bien souvent en rond ? La question nationale peut-elle prendre un autre chemin ?

Dominique Boisvert

relations

revue du mois publiée par le Centre justice et foi, sous la responsabilité d'un groupe de membres de la Compagnie de Jésus.

DIRECTRICE
Gisèle Turcot

SECRÉTAIRE À LA RÉDACTION
Fernand Jutras

ASSISTANT À LA RÉDACTION
Dominique Boisvert

RESPONSABLE DE LA PROMOTION
Adèle Lauzon

COMITÉ DE RÉDACTION

Gregory Baum, Jacques Boucher,
Joseph Giguère, Julien Harvey, Roger
Marcotte, François Morissette, Guy
Païement, Jean-Paul Rouleau, Francine
Tardif

COLLABORATEURS

André Beauchamp, Michel Beaudin,
Alain Bissonnette, Ginette Boyer,
Jacques Chênevert, Marie-France Cyr,
Richard Dubois, Pierre-André Fournier,
Yves Lever, Annine Parent-Fortin, Vivian
Labrie

BUREAUX

25, rue Jarry ouest
Montréal H2P 1S6
tél.: (514) 387-2541

ABONNEMENTS
Hélène Desmarais

10 numéros (un an) : 22,00\$ (TPS incl.)
À l'étranger : 26,00\$
Abonnement de soutien : 50,00\$

Numéro d'enregistrement pour
fin de TPS : R119003952

Les articles de *Relations* sont répertoriés dans *Points de repères* et dans le *Canadian Periodical Index*, publication de Info Globe. Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec.

ISSN 0034-3781

On peut se procurer le microfilm des années complètes de *Relations* en s'adressant à *University Microfilm*, Ann Arbor Michigan 48106, USA.

Courrier de la deuxième classe.

Enregistrement no 0143.

face à l'actualité

Bilan provisoire, 15 ans plus tard
Être jeune au Québec en 1992
Le Festival international du nouveau cinéma
Ile Rencontre continentale des autochtones
Cinéma et développement régional

LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DU QUÉBEC (1976-1991)

Quinze ans n'est pas un anniversaire qu'on célèbre beaucoup. Mais certains quinzèmes donnent à penser, comme celui de notre Charte des droits et libertés. Il vaut la peine de revoir ses origines, d'évaluer ses contributions à la qualité de notre vie et de reconnaître aussi ses limites.

Elle a trois racines principales : la ténacité de Jacques-Yvan Morin, qui l'esquissait dès 1963, les pressions de la Ligue des droits de l'homme, fondée en 1963, les travaux de l'Office de révision du Code civil, à partir de 1966. On peut ajouter la présence et les besoins juridiques du Protecteur du citoyen, depuis 1969. Un comité de l'Office de révision du Code civil produira un avant-projet, le Rapport Crépeau-Scott, en 1971. La Ligue des droits de l'homme rédigera et diffusera un modèle de charte en 1973. Un projet élaboré, la Loi 50, sera présenté en Chambre en 1974, soumis à la discussion de la Commission parlementaire permanente de la justice en 1975, pour être adopté le 27 juin 1975 et entrer en vigueur le 28 juin 1976. Depuis lors, après nouvelle évaluation en Commission parlementaire, la Charte a été modifiée en profondeur en 1982.

Nous étions déjà familiers avec d'autres chartes (ou documents équivalents), celle de la Révolution française, celle de la

Révolution américaine, surtout celle des Nations unies (1948) ; plusieurs provinces canadiennes s'étaient déjà donné des Déclarations de droits (déjà l'Alberta en 1946, la Saskatchewan en 1947) et le Canada avait posé le même geste en 1960, même si elle n'est devenue sa Charte officielle qu'à l'intérieur de la Loi constitutionnelle de 1982. C'est sans doute ce qui explique que la plupart d'entre nous aient prêté peu d'attention à l'importance et à l'originalité de cette nouvelle institution. Dès le départ, en effet, le projet québécois a voulu faire beaucoup plus que les autres provinces : regrouper dans un même texte *l'ensemble des droits humains* reconnus aujourd'hui.

Inspirée d'abord par la Charte internationale des droits de l'homme, celle du Québec affirme les libertés et droits fondamentaux (art. 1-9), le droit à l'égalité (art. 10-20), les droits politiques (art. 21-22), les droits judiciaires (art. 23-38) et les droits économiques et sociaux (art. 39-48). La Charte institue également la Commission des droits de la personne, chargée de la promotion et de la défense de la Charte (un Tribunal des droits de la personne s'est ajouté en décembre 1990).

La haute qualité de l'inspiration de la Charte québécoise fait qu'il est difficile de la réduire au rôle d'instrument de chicane juridique. On a voulu en faire un texte à portée éducative, dont

la noblesse et la simplicité se rattachent au droit noble. Et on a réussi¹. Sans doute, beaucoup reste à faire, en particulier dans la formation des maîtres, mais une bonne partie de la paix sociale et de la tolérance interculturelle du Québec de l'an 2000 dépendra de la connaissance et de la pratique de la Charte des droits, dès les premières années de l'école.

Il serait trop long d'inventorier les domaines où la Charte a fait progresser de façon importante la liberté, l'égalité et la fraternité dans notre vie de chaque jour. Signalons au moins le progrès dans le respect de la vie privée, dans l'égalité des chances dans le monde du travail, dans la lutte contre le harcèlement sexuel, dans la protection des femmes, des minorités visibles, des détenus, des personnes handicapées et des personnes âgées.

Une charte des droits peut donner l'impression d'être parfaite et en pratique immuable. Mais elle demeure un lieu de défi. Signalons trois points où le débat persiste, et avec raison. 1) La constitutionnalisation progressive de notre Charte des droits doit-elle continuer ? Deviendra-t-elle un élément de la Charte (constitutionnelle) du Québec, comme celle du Canada et de la plupart des pays démocratiques, ou sera-t-elle une loi parmi d'autres, comme c'est le cas au Royaume-Uni ? Accepterons-nous le risque d'un « gouvernement par les juges », comme chez nos voisins américains ? 2) L'interprétation libérale de la Charte continuera-t-elle de gagner du terrain, rendant de plus en plus indéfendables les droits collectifs ? 3) La restriction

éventuelle des droits, même fondamentaux, au nom « des valeurs démocratiques, de l'ordre public et du bien-être général des citoyens du Québec » (art. 9.1), la « clause nonobstant », a-t-elle un avenir ?

Ceci nous indique des domaines vitaux de notre avenir : en particulier, les droits linguistiques, où la Charte de la langue française entre fréquemment en collision avec la Charte des droits ; et les droits des autochtones, où la Convention de la Baie James et du Nord québécois (1976) et la reconnaissance des droits des autochtones à l'autonomie (1985) constituent des défis considérables à la Charte des droits. Même si « la Charte lie la Couronne » (art. 54), l'Assemblée nationale demeure toujours l'instance suprême qui peut déroger à la Charte ou l'amender : à elle de le faire dans l'esprit et la haute qualité humaine des concepteurs de la Charte. Et à nous d'exercer la vigilance requise, dans un domaine si central que la qualité même de la société distincte y est en jeu. ■

Julien Harvey

1. Voir Julien Harvey, « Les Chartes et l'éducation », *Relations* no 530, mai 1987, p. 119-121, avec bibliographie ; on ajoutera maintenant le manuel pour les écoles secondaires *Pour mieux vivre ensemble*, publié par la Commission des droits de la personne en 1988.

DÉSERTER SA PROPRE JEUNESSE

« Où est Dieu, cria-t-il, je vais vous le dire ! Nous l'avons tué – vous et moi ! » Ne sommes-nous pas précipités dans une chute continue ? N'errons-nous pas comme à travers un néant infini ? Ne sentons-nous pas le souffle du vide ? Ne fait-il pas froid ? Ne fait-il pas nuit sans cesse et de plus en plus nuit ?

Nietzsche

Six jeunes se prononcent sur six problématiques québécoises (ou occidentales) actuelles¹ : éducation, travail, langue, démocratie, suicide, violence. Je les lis dans le malaise. D'où parlent-ils ? Six jeunes nous brossent un tableau (noir) de la réalité, sur le mode statistique, dans une habile synthèse d'enquêtes déjà menées. Les jeunes y apparaissent tristes et désengagés. Vague impression de déjà-vu. L'originalité de l'affaire, sa portée peut-être, c'est que ce sont, enfin, des jeunes qui s'en occupent. Pourtant, ces jeunes reprennent, par le contenu et par le ton, un discours d'adultes, un discours extérieur à la jeunesse elle-même, cette détestable engeance. Ils s'excluent de leur propre malheur et c'est peut-être là le désengagement le plus alarmant de tous : une honte inhérente au fait d'être jeunes dans une société où les jeunes ne sont rien.

Évidemment, il n'est pas ici question de douter de la valeur de leurs affirmations : le tableau est effectivement noir. Il s'agit plutôt d'interroger leur nature. Les statistiques saisissent des phénomènes observables à condition de les mettre à distance. Elles dressent une topographie de l'extériorité du réel, mais, en aucun cas, de l'intériorité des affects.

Aussi, c'est de l'intérieur que j'aimerais renchérir, en acceptant le rôle que semblent rejeter mes six pairs : celui d'une jeune, fatiguée et blessée, déçue et violente, apolitique, matérialiste, désenchantée.

J'encaisse, douloureusement, cette accusation : *tu ne te*

lèves pas. Je me la formule d'ailleurs de mon propre chef et je l'adresse aussi à ma génération. Seulement, je ne peux m'empêcher de soupçonner que la violence et, plus subtilement, le matérialisme, l'individualisme, le désintérêt politique, le culte de l'apparence représentent des façons, sinon de se lever, du moins de s'adapter, de s'arranger pour vivre encore, pour rire encore, pour exister. Et le suicide n'est peut-être rien d'autre que l'aveu de la fatuité de ces ressources.

La crise, à mon sens, n'est pas seulement économique, ni politique, ni linguistique, ni culturelle : c'est une crise existentielle. C'est une crise de fond qui sape l'identité et dont les autres crises ne sont que des symptômes. L'Occident s'accule lui-même à un choix crucial : liberté ou appartenance, individualité et collectivité. L'équilibre hésite à se fixer. Chacun résiste comme il peut à la chute.

Dans ces conditions, se lever, qu'est-ce donc ? *Lève-toi et marche*, disait un homme à un autre, et cela pouvait signifier : *crois en ton propre pouvoir de marcher*. Mais nous sommes nés dans un monde privé de Dieu, parce qu'il l'avait déserté ou parce qu'on l'en avait banni. Ni Dieu à louer, ni Dieu à tuer, nous sommes à nous-mêmes cette dernière idole et ce dernier souffle qui permet de dire : j'existe. Oui, il fait nuit sans cesse et de plus en plus nuit. Où puiser le pouvoir de la marche solidaire et autonome ? Où puiser l'espérance même d'une marche possible ?

Nous ne saurions combler nos propres failles. Mais qui ne se pardonne pas sa faiblesse ne la transcende pas. Peut-être nous faut-il, d'abord, nous pardonner de ne pouvoir devenir Dieu. ■

Pascale Quiviger

1. Voir la série d'articles « Le Québec à bout de souffle », parus dans *Le Devoir*, du 8 au 12 octobre 1991.

LES JEUNES ET LE SPASME DE VIVRE

En présentant surtout des films qui veulent renouveler aussi bien le langage cinématographique que les thématiques, le Festival international du nouveau cinéma et de la vidéo manifeste son originalité. On y retrouve avant tout des premières œuvres, le travail de jeunes cinéastes ou encore celui de vétérans qui persistent dans l'originalité. L'édition de cette année, la vingtième, n'a pas brillé par ses innovations esthétiques : la technique du vidéo-clip avec ses images bien léchées, son montage syncopé et sa musique envahissante – presque la même partout – semble devenue la norme. Pour les contenus, aucune grande surprise non plus, mais une aussi large concordance thématique étonne quelque peu.

En effet, aussi bien dans des films américains comme *My Own Private Idaho*, canadiens comme *Highway 61*, japonais comme *The Exit*, finlandais comme *Zombie et le train fantôme*, français comme *Paris s'éveille*, turc comme *The Secret face*, allemand comme dans *Engrazia*, russe comme *Nuage paradis*, et je pourrais en énumérer encore une bonne douzaine, le thème dominant de cette année semble être l'errance de la jeunesse.

Des gars dans la vingtaine surtout, mais aussi des filles, quittent leur patelin, prennent la route sans destination précise, ne recherchent rien en particulier, se joignent à d'autres semblables pour prendre de la drogue ou de l'alcool. Ils ne montrent aucun intérêt pour ce qui se passe dans la société, ne s'accrochent à aucune valeur et ne pensent pas à l'avenir. Le plus souvent, ils ne connaissent ni amitié ni amour, seulement des contacts éphémères et sans espoir. Pour plusieurs, le film se termine sur une mort réelle ou symbolique.

Sur bien des points, ils présentent des similitudes avec le saisissant portrait des jeunes suicidés que le Québécois Richard Boutet vient de livrer avec *Le spasme de vivre*, récemment présenté à la télévision. Ce titre nous renvoyant à Nelligan, on pense aussi au portrait du jeune poète que Robert Favreau vient de réaliser : idéal poétique en plus, mais même soif de vivre, même révolte contre le milieu familial, même absence de préoccupations sociales et politiques, même pessimisme.

Que des dizaines de cinéastes de différents pays présentent

une même image de la jeunesse ne tient pas du hasard. L'explication n'en est pas aisée. Je discutais du phénomène, il y a quelques jours, avec une jeune cinéaste québécoise qui vient de signer un premier film qu'on pourrait ajouter aux titres mentionnés plus haut ; elle me disait tout simplement : « Ma génération veut simplement vivre, sans penser à hier et à demain ; nous ne sommes pas pessimistes, nous sommes réalistes, prenant ce qui passe quand ça passe. Nous filmons ce qui nous intéresse ».

Au fond, rien ne témoigne mieux que cette galerie de personnages du désarroi intérieur qui suit l'effondrement des idéologies à visée communautaire, l'incompréhension du nouvel ordre économique mondial, le dérapage de la famille et le désintérêt pour les religions. Le réflexe de survie consiste à s'enfermer sur soi, à agripper tous les petits et grands plaisirs à sa portée, parfois à aller voir ailleurs si on s'y trouve. On est à mille lieues du célèbre dicton : « Ne vous demandez pas ce que le pays peut faire pour vous, mais demandez-vous ce que vous pouvez faire pour le pays ». Tous les jeunes héros des films rigoleraient sans doute en l'entendant. La plupart des jeunes cinéastes, qui délaissent les grands sujets pour se complaire dans des auto-portraits qui paraissent souvent racoleurs, en riraient sans doute encore plus.

Cette errance, des cinéastes vétérans la font aussi vivre à des sexagénaires. Jean-Luc Godard, dans *Allemagne neuf zéro*, fait répéter au légendaire Lemmy Caution, errant dans une Allemagne désordonnée et pleine de contradictions, l'interrogation : « Où est l'Ouest ? ». De son côté, le Grec Théo Angelopoulos – spécialiste des « road movies » pour décrocheurs d'âge mûr – parle, dans *Le pas suspendu de la cigogne*, de « mélancolie de fin de siècle ». Mais lui, au moins, pose la question : « Avec quels mots-clés pourrait-on donner vie à un nouveau rêve collectif ? » La question fondamentale est lancée. Puisse la réponse, ou au moins des amorces satisfaisantes, faciliter le passage au prochain millénaire. ■

Yves Lever

500 ANS DE RÉSISTANCE INDIGÈNE, NOIRE ET POPULAIRE

Ça y est ! L'Amérique « découverte » vient d'entrer dans sa cinq-centième année et, à l'envers de la médaille des triomphes, on parle résistance à plusieurs et au grand jour. Du 6 au 12 octobre dernier, des filles et des fils de ce continent ont mis leur histoire en commun, au creux des montagnes de l'ancienne Xelaju, aujourd'hui Quetzaltenango,

au Guatemala, lors de la IIe Rencontre continentale « 500 ans de résistance indigène et populaire ».

Plus de 275 délégués, d'Alaska à la Terre de Feu, ont alors tenté de faire le point sur leurs luttes, en présence d'autant d'invités et d'un achalandage inattendu d'observateurs et de journalistes.

La démocratie, les droits humains et les droits indigènes, la terre et la vie, le colonialisme, le néocolonialisme et l'autodétermination, les femmes, les jeunes, l'unité indigène et populaire, et le calendrier de la résistance en 1992 figuraient parmi les sujets à l'ordre du jour.

Toutefois la plus grande audace de cette rencontre historique aura été d'avoir eu lieu au Guatemala, pays de toutes les oppressions¹ en même temps que terre séculaire de la résistance maya. Le fait que Rigoberta Menchu, symbole même de cette résistance, ait pu rentrer dans son pays à cette occasion et y prendre la parole, en donne toute la mesure. Qu'il ait fallu recourir à la présence amicale et solidaire de Danielle Miterrand pour assurer sa sécurité indique par ailleurs la démesure des risques encourus par les organisateurs guatémaltèques. Leur courage et leur détermination à faire prévaloir ainsi la cause de leur peuple sur leur propre sécurité forcent l'admiration et appellent maintenant la vigilance internationale.

Il faut dire que l'enjeu était de taille. Avec la fin des tensions Est-Ouest, l'Amérique indigène, noire et populaire, ne peut plus compter que sur elle-même pour imposer ses droits sur un continent dont le leadership politique et économique est présentement voué aux idées néocapitalistes et transnationales. Cette nouvelle conjoncture pose, comme l'a plaidé Rigoberta Menchu, le problème de l'unité de ces diverses forces de résistance.

Or, si l'événement de Xelaju a permis la rencontre de deux sensibilités de type communautaire, l'autochtone et la révolutionnaire, les difficultés survenues en cours de route sur des questions de représentation et de procédure enseignent qu'on

ne peut pas pour autant faire l'économie de leur différence historique. Ainsi la persévérance des délégations autochtones à réintroduire au cœur même des débats politiques leurs cérémonies spirituelles, oubliées dans la programmation, de même que leur réticence à avaliser certains bras de fer idéologiques assez éloignés de leur propre culture du consensus, invitent à mon sens le mouvement populaire à ne pas oublier que la doctrine socialiste est d'origine tout aussi européenne que la capitaliste. Sous peine de pécher à nouveau par évangélisation, politique cette fois, l'union des forces de gauche (ou du moins, mal à droite) implique désormais la confiance qu'une pensée politique cohérente et libératrice puisse émerger à même la spiritualité de la Terre d'Amérique.

Peut-être bien que les montagnes parlent après tout, et que nous en sommes. Au lieu de tenter de les déplacer au nom d'une foi trop convaincue d'elle-même, il est encore temps, 500 ans plus tard, d'écouter ce qu'elles ont à dire. Ce qui n'est pas la moindre des choses pour des discoureurs invétérés : cela implique une petite minute de silence qui mériterait bien de durer un an. ■

Vivian Labrie

1. La répression y est d'ailleurs en recrudescence. On a calculé qu'une exécution extrajudiciaire a lieu en moyenne à toutes les huit heures depuis l'arrivée au pouvoir du président Serrano, au début de 1991.

CULTURE ET ÉCONOMIE EN RÉGION

Congé sabbatique aidant, j'ai pu participer cette année au Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue (26-31 octobre), qui en était à sa dixième édition. Expérience mémorable et riche de réflexions, car ce festival ne ressemble à aucun autre. Né du désir de cinéphiles de Rouyn-Noranda de créer un événement culturel et de voir en salle un éventail plus large de cinéma québécois et de cinéma international, il a un impact qui dépasse de loin l'aspect proprement cinématographique.

Avec ses quelque 80 films, dont une vingtaine de longs métrages, ce festival ne prétend pas présenter un panorama de la production mondiale, mais simplement offrir des réalisations de qualité qui suscitent à long terme le goût de voir du bon cinéma dans la région (ce qui se réalise par la projection de cinéma de répertoire durant toute l'année). Cette année, en plus de plusieurs bons films que les Montréalais avaient déjà pu voir en salles ou dans leurs festivals, il offrait quelques premières au Québec, comme *Cerro Torre* de Werner Herzog (qu'on ne verra à Montréal que l'hiver prochain), *Fortune express* d'Olivier Schatzki, et plusieurs premières de réalisations québécoises : *Alisée* d'André Blanchard, *67 bis, boulevard Lannes* de Jean-Claude Labrecque, *Pas d'amitié à moitié* de Diane Létourneau, etc. L'ensemble de la programmation ne déparerait aucun autre festival québécois.

Mais à Rouyn-Noranda, l'originalité tient à une exceptionnelle qualité d'accueil pour les invités, qu'ils soient cinéastes d'Europe ou d'ici ou bien journalistes de Montréal. Dès qu'ils arrivent dans la ville abitibienne, tous les « étrangers » sont accueillis comme des membres bienvenus de la famille et invi-

tés à faire partie de ce clan qui, le temps d'une semaine d'automne, célèbre un éclatement de l'imaginaire et une joie de vivre que seules les régions peuvent offrir.

Tout cela se réalise dans une convivialité exceptionnelle, qui donne aux visiteurs la meilleure image possible – presque idyllique – de l'hospitalité québécoise. Des Français présents me disaient n'avoir jamais imaginé qu'un tel accueil et une telle qualité de communication fussent possibles. Les fonctionnaires du ministère des Affaires internationales du Québec devraient se pencher sur un tel phénomène ! Même les Montréalais présents, qui s'ignorent le plus souvent, fraternisaient comme ils ne le font jamais dans la grande ville !

Autre découverte intéressante pour le chroniqueur de cinéma : la fierté des organisateurs du festival, des bénévoles pour la majorité, d'appartenir à leur coin de pays. Cette fierté se transforme en désir de demeurer dans la région et de la rendre la plus bellement vivable possible. Le visiteur se rend compte aussi qu'une telle manifestation n'est qu'un des symboles du dynamisme régional. Il apprend, par *Le soleil se lève au nord*, un film sur l'Abitibi qui sort à peine de la salle de montage, que la créativité qui s'exerce dans la fondation de troupes de théâtre ou d'un festival de films est exactement la même que celle qui crée des serres à Guyenne, qui développe de nouveaux gisements miniers ou qui renouvelle l'agriculture. N'a-t-on pas là une des plus belles illustrations de l'impact du culturel sur l'économie ? ■

Yves Lever

jeux et enjeux de la démocratie



Monique Pichette

Participants à la Soirée : André Beauchamp (animateur), Guy Paiement, Louis Bernard, Jennifer Stoddart, Michaëlle Jean, Marcel Gilbert, Gabriel Gagnon, Joseph Giguère. Absente de la photo : Francine Pelletier.

Le 7 octobre dernier, plus de 300 personnes étaient réunies à la Bibliothèque nationale du Québec pour une Soirée Relations spéciale, à l'occasion du 50^e anniversaire de la revue. Huit personnalités d'expériences et de milieux divers avaient été invitées à partager avec nous leur vision des enjeux actuels de la démocratie, dans un Québec qui devra bientôt choisir son avenir. Démocratie : thème central s'il en est un, et prisme à travers lequel *Relations* a choisi cette année de poursuivre son travail d'analyse sociale. Pour le plaisir des participants et pour le bénéfice de nos lecteurs, nous avons cru important de ramasser l'essentiel de la soirée : d'abord une synthèse des principales interventions ; puis un dialogue sur le rôle de l'État en démocratie entre l'un des invités, Louis Bernard, et l'un des participants de la salle, Alfred Dubuc ; et finalement, l'exposé de Joseph Giguère qui se faisait le porte-parole de l'équipe de *Relations*.

ENJEUX DE LA DÉMOCRATIE

Synthèse de la Soirée Relations du 7 octobre 1991¹

Programme ambitieux que cette soirée ! Faire le tour, avec huit invités et deux heures et demie devant soi, des quatre grandes facettes de la démocratie que l'on avait choisi de privilégier : l'appareil d'État, les contre-pouvoirs, la nécessaire vigilance démocratique et les chantiers qui restent pour la démocratie. Forcément, il ne pouvait s'agir que d'exploration, avec les incertitudes et les tâtonnements du voyage, mais aussi avec l'enthousiasme de l'aventure qui en vaut la peine.

Certes la démocratie s'exerce toujours à travers un État. Nous avons d'abord voulu savoir quel était l'état de santé de l'État québécois : selon LOUIS BERNARD, il se porte bien².

Mais, s'il est facile d'admettre que le Québec possède un régime démocratique, pouvons-nous affirmer pour autant qu'il repose sur une culture politique qui favorise l'exercice de nos responsabilités de citoyens ? Où en est notre capacité de vigilance démocratique ? C'est à cette question que tentait de répondre FRANCINE PELLETIER³.

Sommes-nous démocrates ?

Pour celle-ci, « la démocratie à l'occidentale est sans conteste un symbole attrayant. Nous avons vu ces étudiants chinois de la place Tien An Men brandir l'effigie de la statue de la liberté. Qu'est-ce donc qui rend cet état de droit si attrayant, sinon un état d'esprit ? » Elle propose donc de « définir la démocratie comme la capacité de se remettre en question. L'esprit de liberté n'est pas

convaincu d'avoir raison (Leonard Han). C'est le sens du doute, le sentiment que le monde est plus grand que soi, c'est la tolérance. »

« Alors, comment se porte l'esprit de liberté au Québec, et surtout, notre capacité de remise en question ? On ne le dira jamais assez, le Québec a connu une évolution exceptionnelle depuis la Révolution tranquille. Accomplie en très peu de temps, cette évolution phénoménale de la société québécoise évoque en parallèle celle des femmes : fini le discours du *né pour se soumettre, pour un petit pain, pour se laisser manger la laine sur le dos*. Tout cela a profondément changé et j'en suis très fière ! Nous n'avons rien à envier à d'autres... »

« Cela dit, il y a aussi des mauvaises nouvelles : nous tombons parfois dans la démocratie à rabais. Quatre cas illustrent mon propos : la Loi 178, la crise d'Oka, la Polytechnique, le dossier Grande-Baleine. »

« Personne ne nie le devoir, pour le Québec, de promouvoir sa langue et sa culture. Mais la limitation de l'affichage en anglais est-elle la meilleure façon de promouvoir le français ? Et même si un jugement démocratique en arrivait à cette conclusion, il y a la manière, comme dirait Jacques Brel. Or la manière 178 ne nous fait pas honneur. Le gouvernement du Québec est allé, à trois reprises, devant les tribunaux pour obtenir un avis : chaque fois, les tribunaux ont déconseillé au gouvernement d'interdire l'usage de la langue seconde dans l'affichage. Or monsieur Bourassa a fait un pied-de-nez aux tribunaux en imposant la Loi 178. Dans ce contexte, nous avons trois raisons de nous sentir mal à l'aise : 1) les tribunaux étant l'ultime recours en démocratie, pourquoi leur tourner le dos après avoir sollicité leur avis ? 2) Le Québec a

eu recours à la clause nonobstant. 3) Le Premier ministre s'est vanté d'avoir suspendu des droits fondamentaux au nom des droits collectifs. Et pourtant, pourquoi ni tollé, ni manifestation ? »

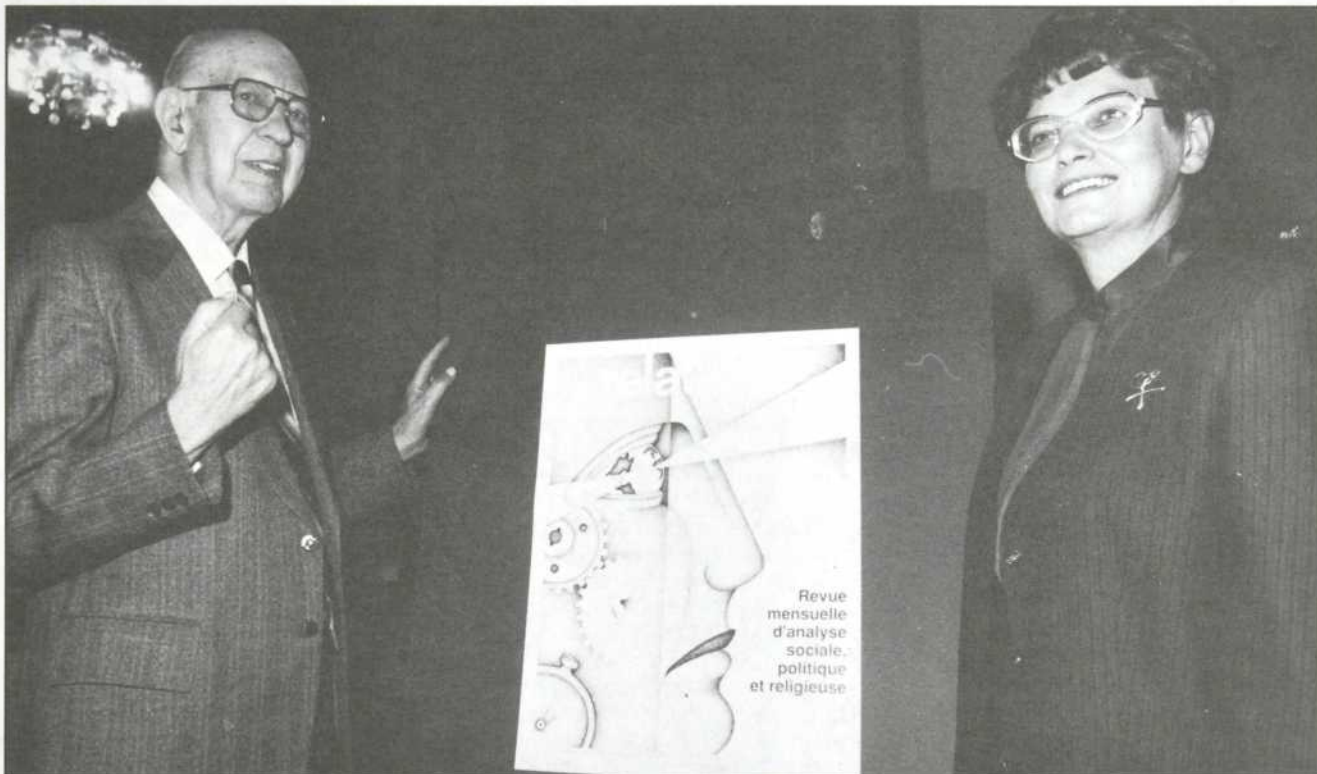
« Pour la crise d'Oka, le vrai problème (qui était le traitement que l'histoire a infligé aux Amérindiens) a été occulté pour devenir : qu'arrive-t-il aux Québécois ? Autrement dit, nous sommes devenus les victimes. Et à peu près tout le monde a suivi cette interprétation... »

« Quant au projet Grande-Baleine, à peu près tous les Québécois se rangent derrière ce projet, alors que nous n'avons pas la réponse à une question fondamentale : en avons-nous besoin ? Le consensus, qui s'établit souvent autour du progrès économique, empêche la discussion. Hydro-Québec fait partie de la grande famille... Sans les Cris et leur critique, aurions-nous amorcé le débat ? »

« Et pour Polytechnique, il a fallu un an pour que nous admettions, nous les francophones du Québec, que l'assassinat des quatorze filles était aussi une question féministe, ce que la presse anglophone avait généralement admis dès les premières heures. »

1. Le présent texte, établi à partir de l'enregistrement de la soirée, a gardé aux interventions leur caractère parlé et spontané. Il s'agit d'une synthèse, préparée par la rédaction de *Relations*, et qui veut donner un aperçu de la richesse et de la variété des points de vue qui ont été proposés.

2. Cette question fait l'objet de l'article qui suit, p.13-16. M. Bernard a été longtemps membre de la haute fonction publique du gouvernement québécois.



Le fondateur et premier directeur de *Relations*, le père Jean-D'Auteuil Richard, se joignait à la directrice actuelle, Gisèle Turcot, lors des Fêtes du 7 octobre dernier: rare privilège pour une revue qui fête ses 50 ans!

« Pourquoi escamotons-nous donc les débats en période de crise ? À cause de ce fameux *consensus québécois*, cette manière de nous entendre rapidement lorsque nous nous sentons menacés. L'histoire nous a enseigné que sans ce consensus nous n'aurions pas pu réussir certains tournants comme le *Québec inc.*, dont on vante tellement les mérites. Nous avons tendance à nous déresponsabiliser, à jouer les victimes ou les innocents, même si nous sommes devenus grands. Si nous dépassons ce complexe de la victime, nous pourrions atteindre une véritable maturité politique au Québec. Nous nous en approchons. Trente ans, c'est très peu pour apprivoiser la démocratie. »

Intégrer la différence ?

Dans un Québec de plus en plus cosmopolite, comment notre démocratie s'accommode-t-elle des différences ? C'est la question à laquelle MICHAËLLE JEAN⁴, comme Haïtienne et Québécoise, a voulu répondre. En regard du consensus québécois, elle a partagé avec nous « son constat de l'inquiétude des jeunes face à l'immigration, perçue comme une menace à un Québec unifié. *Le Québec nous vole notre autonomie*, disait l'un des jeunes au Forum québécois de la jeunesse. Ainsi, des voleurs de jobs, on passait aux voleurs d'autonomie. Voleurs de rêves, de spécificité : encore trop de jeunes considèrent donc leur avenir personnel et collectif menacé. »

« J'ai peur de la peur, ajoutait-elle, j'ai peur des rangs serrés qui excluent toute possibilité d'alliance. Je crains que l'absence d'ouverture au Québec nuise à la mise en œuvre d'un projet de société. Il faudra décider des paramètres de l'identité québécoise. »

Pour JENNIFER STODDART⁵, « c'est un très grand défi de maintenir les droits et libertés dans un contexte multiculturel. L'histoire récente montre qu'une société a des limites à sa capacité d'intégrer des

vagues d'immigration provenant de communautés diverses. Nous vivons au Québec des changements démographiques importants et cela soulève au moins trois questions : le droit à la dissidence, la liberté d'expression et la capacité de symbiose. »

« En démocratie, on peut exprimer son désaccord, même démolir les arguments de l'autre, sans porter atteinte à la possibilité d'opinions adverses et de leur expression publique. Mais lorsque la société incorpore des différences profondes au sein de sa population, il faut veiller à ce que l'expression de ces différences soit canalisée de façon positive plutôt que d'attiser les méfiances mutuelles. Évidemment, on rejoint là les grands débats démocratiques sur la liberté d'expression. Mais je crois que nous serons de plus en plus capables de distinguer entre le débat honnête et la *propagande haineuse*, entre l'érotisme et la pornographie, etc. »

« La démocratie doit vivre en harmonie avec son environnement ; c'est ce que j'appelle la capacité de symbiose. En cette fin du XXe siècle, cela signifie vivre avec la conjoncture mondiale, une économie planétaire, l'information par satellite, une culture qui s'internationalise, et compter avec des contre-pouvoirs qui étaient imprévisibles il y a dix ans : re-

3. Journaliste à *La Presse*, elle fut l'une des principales rédactrices du magazine féministe *La vie en rose*.
4. Journaliste au *Point* à Radio-Canada, elle milite aussi dans des groupes de femmes depuis son arrivée au Québec.
5. Historienne et avocate, elle dirige la Direction des enquêtes à la Commission des droits de la personne du Québec et a publié, avec le Collectif Clio, *L'histoire des femmes du Québec* (en réédition).

vendications autochtones, droits des chasseurs et des trappeurs vis-à-vis du mouvement de protection des animaux. Autant dire que nous devons vivre la démocratie dans un vase en verre. Il n'est pas sûr que l'État, les institutions aient la capacité de suivre cette évolution avec la vitesse nécessaire. La démocratie de demain, dans un Québec de plus en plus autonome, doit envisager ces enjeux pour l'avenir. »

Où sont les contre-pouvoirs ?

Face à un État devenu fort timide, et devant le nouvel ordre international qui se met en place, disposons-nous de contre-pouvoirs efficaces, capables de proposer une alternative et de l'inscrire dans des institutions démocratiques ? N'avons-nous pas besoin d'un nouvel imaginaire social ?

Pour GABRIEL GAGNON⁶, « il faut d'abord souligner quelques paradoxes qui entravent le fonctionnement de la démocratie chez nous. D'abord, même si la charte des droits est un acquis, la judiciarisation de la société facilite la montée des corporatismes. Des exemples ? 16 000 médecins peuvent bloquer une réforme de la santé discutée par l'Assemblée nationale et une majorité des usagers ; 10 000 Cris peuvent bloquer le développement du Nord, souhaité par l'État, le patronat et les syndicats ; les environnementalistes partisans du NIM-BY⁷ ont réussi à faire des BPC la saga que nous connaissons. Dans ces circonstances, ne faut-il pas souhaiter l'intégration d'une charte des droits sociaux dans la Constitution, tel que l'a proposé

le gouvernement de Bob Rae, en Ontario, pour empêcher qu'un Québec éventuellement souverain ne devienne le Québec inc. que souhaitent nos élites ? »

« De plus, la concertation connaît des succès partiels : la Corvée habitation de 1982, le Fonds de solidarité des travailleurs de la FTQ, le Forum pour l'emploi, des nouveaux mécanismes au niveau de quelques villes et quartiers. Mais elle est avant tout le fait des élites gouvernementales, patronales et syndicales, que ce soit au niveau des corporations, des régions ou des quartiers. Ce processus exclut ainsi des groupes non orientés exclusivement vers l'économie ou qui ne disposent pas d'une solide organisation : regroupements de chômeurs et d'assistés sociaux, minorités ethniques, femmes, personnes âgées. La concertation devient ainsi exclusivement un processus de développement économique à court terme, au profit de ceux et celles qui sont déjà en place. »

« D'ailleurs, en choisissant le type actuel de concertation, on ne modifie pas la structure des revenus à l'intérieur des entreprises. Pensons aux fermetures à Matane, à Donnacona... Ce processus de concertation ne change donc ni la répartition des revenus, ni le travail à l'usine. Le syndicalisme risque de perdre à la base ce qu'il gagne au sommet. »

Questions à la démocratie formelle ?

Si les contre-pouvoirs sont fragiles, pouvons-nous donc nous en remettre à la démocratie formelle ? Pour MARCEL GILBERT⁸, « la démocratie peut se défi-

nir comme l'emprise des citoyens sur ce que fait l'État. Il y a donc entorse à la démocratie dès que les citoyens se trouvent privés de cette emprise. Or globalement, les citoyens disposent de trois instruments : les élections, l'opinion publique et les groupes de pression. »

— « Par les élections, nous donnons le pouvoir, une fois tous les quatre ou cinq ans, à un parti plutôt qu'à un autre, en lui accordant une majorité de sièges : souveraineté limitée, mais sur une gamme de décisions qui concernent la quasi-totalité de nos vies et de la production. C'est là le caractère embryonnaire de nos institutions démocratiques. »

— « L'emprise de l'opinion publique sur les actes du gouvernement, entre les élections, est exprimée par les sondages et cherche à influencer les gouvernements. Cela pose un type de problème qui ne se posait pas à la démocratie athénienne, où l'opinion se formait dans les échanges de mots, les discussions. Désormais, l'opinion des citoyens risque d'être manipulée par les vedettes et les pouvoirs en place, rencontrés à travers les médias, sans occasion d'être soumise à la discussion. »

— « Quant aux groupes de pression, le problème que posent leurs actions, c'est

6. Professeur au département de sociologie de l'Université de Montréal, il est l'un des fondateurs et principaux animateurs de la revue *Possibles*.
7. De l'anglais « not in my backyard », qui traduit l'attitude de ceux qui veulent avant tout se débarrasser ailleurs de leurs problèmes d'environnement.
8. Conseiller cadre au ministère de la Santé et des Affaires sociales du Québec, il fut négociateur pour la CSN lors des grandes négociations de 1972, 1979 et 1982.

RETRAITES BIBLIQUES DE SOCABI Les psaumes de louange et de supplication avec Julien Rainville, CSV, bibliste

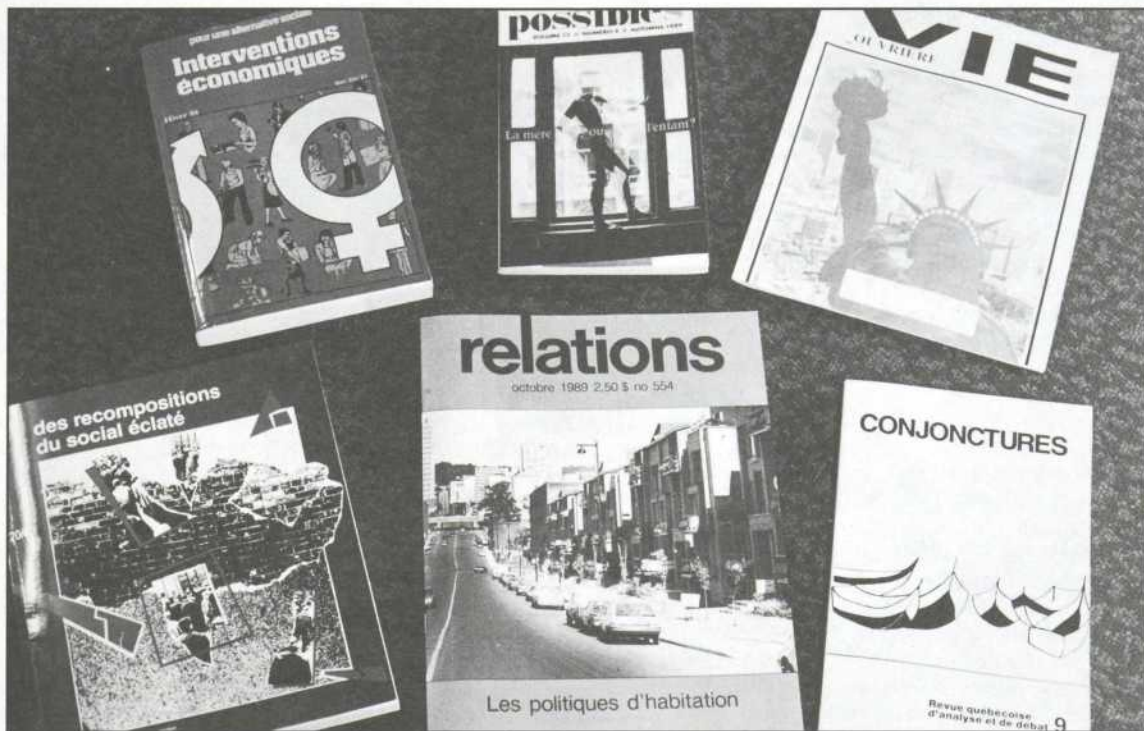
DATES: 27-28-29 mars 1992 (temps de Carême) Psaumes de supplication
24-25-26 avril 1992 (temps de Pâques) Psaumes de louange

LIEU: Maison de la Madone, Cap-de-la-Madeleine

Information et inscription:

SOCABI

Société catholique de la Bible, 7400 boul. St-Laurent, Montréal H2R 2Y1 tél.: (514) 274-4381



Pour revivifier la démocratie, les revues peuvent jouer un rôle prospectif, dégager un nouvel imaginaire social, voir plus loin que le court terme, dépasser l'intérêt exclusif pour l'économie omniprésent, donner une voix aux exclus de la prospérité, de l'excellence et de la compétition.

qu'elles excluent les groupes qui n'ont pas ces moyens d'agir. Comment y remédier ? »

« Chacun de ces mécanismes de la démocratie représentative est insuffisant pour assurer une emprise sur l'État. Comment faire pour construire une démocratie à la grandeur de l'État qu'on s'est fabriqué ? Je suggère qu'on pourrait se demander plutôt quel État on devrait se donner pour qu'il soit à la dimension de la démocratie qu'on veut se donner ? Athènes, c'était... 40 000 personnes ! »

JENNIFER STODDART rappelait que « si la définition la plus classique de la démocratie réfère au droit de vote, à qui peut l'exercer, il faut se rappeler que les derniers groupes à obtenir ce droit sont les femmes et les Indiens. L'élargissement de ce droit aux personnes handicapées représente actuellement l'une des luttes les plus fondamentales pour la démocratie. »

Pour LOUIS BERNARD, « si on peut regretter l'aspect formel de la démocratie, il faut cependant admettre et accepter qu'un régime démocratique est, par définition, un instrument de droit, et qu'il est donc formel par sa nature même. »

« Il faut reconnaître aussi que la démocratie formelle n'est pas la seule façon de vivre la démocratie. L'État n'a pas le monopole de la démocratie. La meilleure preuve en est que, pendant longtemps au Québec, la famille, la communauté, le village ont eu plus d'importance que l'État lui-même. Le temps est peut-être venu de miser davantage sur les processus communautaires qui peuvent revigorer la démocratie formelle. Il ne faut pas plaquer sur la vie des quartiers les procédures de l'Assemblée nationale, ni dialoguer en famille avec le Code Morin sous le bras ! »

Une démocratie à deux étages

Pour GUY PAIEMENT⁹, « les discours sur la démocratie formelle, sur la démocratie représentative existent, mais ils ne correspondent qu'à la moitié du Québec. De plus en plus de gens sont incapables de croire à la démocratie, comme si elle était, à l'image du Québec, cassée en deux. En voici quelques illustrations. »

— « La réforme de l'aide sociale s'est réalisée en 1988, malgré l'opposition d'une centaine de groupes qui ont déploré, devant la Commission parlementaire,

les vices et les effets pervers de cette réforme. En pratique, nous voilà placés devant deux catégories de citoyens : ceux qui sont protégés par la Charte des droits et par le Code du travail, et les autres, qui ne le sont pas. Pour la démocratie au Québec, on repassera ! »

— « Le Forum pour l'emploi a d'abord rassemblé des gens du milieu patronal, syndical et universitaire. On a été incapable de faire de la place au milieu communautaire au sein du conseil d'administration, alors qu'il était, lui aussi, à l'origine de cette concertation. Comme si ce type d'expertise sociale ne pouvait pas faire partie de ce Forum. »

— « À la Commission Bélanger-Campeau, les représentants des régions se sont fait rabrouer, leurs problèmes n'étant pas à l'ordre du jour. Mais où poser les problèmes qui touchent le développement de la moitié du Québec ? »

— « À la Coalition pour la Grande-Baleine, beaucoup de citoyens sont plus proches des analyses des Amérindiens que de celles du gouvernement. La forêt on l'a dans le sang... comme eux. Le territoire apparaît désormais dans le discours comme un personnage avec lequel il faut compter. Mais le gouvernement continue à dire que le méga-projet sera mis en chantier ! »

— « Dernier exemple, l'entente intervenue entre le patronat et les grandes organisations syndicales, au Rendez-vous économique 91, n'a pas tenu compte, en-

9. Jésuite et membre du comité de rédaction de *Relations*, il travaille comme agent de développement au Centre Saint-Pierre, à Montréal et en régions.

core une fois, des régions, ni des associations de travailleurs forestiers, qui n'ont donc pu faire valoir un nouveau modèle de développement. »

« Pendant longtemps, on a fait comme si la gestion du capital était la donnée principale. Puis, on a découvert la force du travail. En ce moment, une troisième réalité commence à faire partie de la donne : c'est le savoir. Celui des gestionnaires, bien sûr, mais aussi celui des employés, des ressources humaines qui fournissent l'avantage compétitif déterminant. On assiste à l'irruption, dans les syndicats, du désir de participer à la gestion de l'entreprise. »

« Le savoir des milieux populaires, qui a rusé avec la pauvreté pour partager de maigres ressources, pourrait-il également être mis en valeur ? Il en est de même pour le savoir des régions qui connaissent souvent mieux que quiconque leur territoire, leurs forêts et autres ressources locales. Quand ferons-nous vraiment de la place aux compétences de nos ressources humaines ? »

Pour un nouvel imaginaire social

« Albert Jacquard et Henri Laborit nous avertissent, rappelait GABRIEL GAGNON, des contradictions du libéralisme qui traverse le Nord et le Sud. André Gorz, quant à lui, au terme d'une analyse convaincante, préconise la diminution du temps de travail et son partage équitable entre toutes les personnes aptes au travail, sans entorse à la rémunération ; cette mesure ferait disparaître

chômage, heures supplémentaires, recours à l'assistance sociale par l'intégration au monde du travail. Nous pourrions ainsi utiliser le temps libéré pour participer à des activités conviviales non rémunérées, inoccupées par le marché et par l'État. »

« Cette utopie de la diminution et du partage du temps de travail pourrait se réaliser par la concertation des syndicalistes, des environnementalistes et des militants chrétiens. *Centesimus Annus* offre des pistes : constatant la marginalisation qui résulte de l'exclusion du travail, l'encyclique préconise l'humanisation du travail par la participation à l'entreprise, la revalorisation du rôle de l'État pour satisfaire les besoins fondamentaux, la promotion des solidarités de proximité, ... autant d'idées intéressantes autour desquelles les groupes cités pourraient se concerter. »

« Pour jouer ce rôle, les revues peuvent dégager un imaginaire social (les médias ne remplissent pas toujours ce rôle prospectif), voir plus loin que le court terme, dépasser l'intérêt exclusif pour l'économique omniprésent, donner une voix aux exclus de la prospérité, de l'excellence et de la compétition. Bref, permettre d'inventer une société plus autonome, plus juste et plus solidaire. »

GUY PAIEMENT rappelait que « si on avait beaucoup parlé de liberté et d'égalité, il ne fallait surtout pas oublier la solidarité. Que la moitié du Québec qui se développe accepte de donner la main à l'autre moitié du Québec qui aspire aussi au développement. »

« Pour que notre société retrouve une dynamique de progrès, nous sommes condamnés, selon JOSEPH GIGUÈRE,¹⁰ au dépassement de la démocratie libérale, d'une démocratie sans projet. À côté d'autres sociétés latino-

américaines, nous semblons happés par la consommation, par la répétition de la consommation. Or meubler sa vie par la consommation, c'est se condamner à la stagnation, à la non-intégration des jeunes, à la faillite de l'intégration des immigrants. Nous sommes condamnés à nous donner un projet de société si nous voulons que la démocratie ait un sens chez nous ! »

« Penser globalement, agir localement. » Pour GABRIEL GAGNON, « cette consigne que René Dubos adresse aux fervents de l'écologie peut inspirer la vie sociale et la démocratie. Il faut penser globalement une société axée sur le partage des biens, des responsabilités et du savoir, une société fondée sur la solidarité. Et agir localement, au niveau des quartiers, des entreprises, des associations, par un dialogue des personnes et pas seulement à travers les médias. »

« À la condition, concluait GUY PAIEMENT, de toujours savoir, ou d'apprendre à dire *non* à l'intolérable. »

Au terme de cette mémorable soirée, on devait reconnaître que les institutions démocratiques ne feront jamais un projet de société, pas plus qu'une hirondelle ne fait le printemps. C'est pourquoi, sur fond de victoire des régimes libéraux, confirmée par la chute des régimes qui avaient promis un socialisme égalitaire, nos invités nous ont rappelé, chacun à leur manière, l'absolue et urgente nécessité d'insuffler un supplément d'âme à notre démocratie. ■

10. Ancien président du conseil central de la CSN à Québec et coopérant syndical au Pérou de 1982 à 1987, il est membre du comité de rédaction de *Relations*.

LES SOIRÉES RELATIONS SUR CASSETTES VIDÉOS

Sujets disponibles (on peut demander la liste complète):

- Les élites, au service des autres... ou de l'excellence ? (19-03-90) • Vent de démocratie ou poussée impérialiste ? (23-04-90) • Christianisme et Nouvel Âge (28-05-90) • Pour mieux comprendre les Anglo-Québécois (24-09-90) • Les défis des élections scolaires (22-10-90) • Le SIDA et le tiers monde (19-11-90) • Les Jésuites et la pensée sociale chrétienne (17-12-90) • Le Québec deviendra-t-il l'Hydroïstan ? (21-01-91) • La violence et la marginalité chez les jeunes (18-02-91) • Nationalisme et fédération (18-03-91) • Pour mieux comprendre l'euthanasie (15-04-91) • L'universalité des programmes sociaux (16-09-91) • Jeux et enjeux de la démocratie au Québec (07-10-91) • Femmes et pauvreté (18-11-91) • Portrait du catholicisme québécois (16-12-91)

Achat: 25,00 \$ par cassette. Location (10 jours): 7,00 \$ par cassette. Ces prix incluent la TPS, la TVQ et les frais d'expédition. Chèques ou mandats-poste à l'ordre du Centre justice et foi. Bien préciser le sujet et le format de la cassette (VHS ou Beta). S'adresser à Pauline Roy-Servant.

Centre justice et foi, 25 Jarry ouest, Montréal H2P 1S6 Tél.: (514) 387-2541

DIALOGUE SUR L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

par Louis Bernard et Alfred Dubuc¹



Archives nationales du Québec à Québec

● *Bilan de santé de l'État québécois*

(Louis Bernard)

On m'a demandé de dresser un bilan de santé de l'État au Québec. Je ne parlerai pas de la structure fédérale ni du gouvernement canadien, ce qui exigerait un développement en

soi, d'autant plus que ce niveau de gouvernement souffre de carences majeures qui font présentement l'objet de débats et de recherche active de solutions. Mon diagnostic portera donc uniquement sur l'État québécois.

À mon avis, l'État au Québec est en assez bonne santé. Il ne souffre pas de pathologie majeure. Pas de maladie grave. Comme la majorité d'entre nous, cependant, il a des problèmes de fonctionnement sérieux : il fait de l'embonpoint et il a de mauvaises habitudes.

Il faut d'abord reconnaître ce qui va

bien. Nous sommes une société démocratique bien établie. Notre parlement est l'un des plus vieux au monde. Nous l'avons hérité de traditions anciennes venues d'ailleurs, nommément de la tradition britannique. Nous avons même assimilé, domestiqué ce système : notre Assemblée nationale a ses règles propres. Nous avons acquis une certaine originalité démocratique.

Nous nous sommes donné des institutions démocratiques : des partis politiques dont le financement est l'un des meilleurs au monde ; des institutions électorales de bonne qualité : directeurs d'élections impartiaux, surveillance des procédures d'élection et des caisses électorales ; un parlement qui fonctionne bien, siégeant une bonne partie de l'année, arrivant à faire adopter une quantité de lois raisonnable, par des procédés raisonnablement démocratiques. Nous profitons encore d'une fonction publique prête à suivre les directives des élus po-

1. Conférencier à la soirée du 7 octobre 1991, M. Louis Bernard est actuellement vice-président de la Banque Laurentienne du Canada. Il fut, de 1978 à 1985, secrétaire général du Conseil exécutif au Gouvernement du Québec. Le texte publié ici est une version légèrement abrégée de son exposé, reconstituée à partir de l'enregistrement et auquel nous

avons gardé son caractère oral. Quant à M. Alfred Dubuc, qui assistait à la soirée, il est professeur au Département d'histoire de l'Université du Québec à Montréal. Après la soirée, il nous a offert de prolonger la réflexion de M. Bernard sur l'État québécois et nous a par la suite fait parvenir le texte écrit que nous publions ici afin de poursuivre le débat.

litiques, ce qui n'est pas le cas dans plusieurs sociétés.

Nous devons donc reconnaître que notre État est en assez bonne santé démocratique. Grâce à une panoplie d'instruments que nous avons élaborés et qui fonctionnent bien, un lien intéressant s'est établi entre la direction politique et la population. Notre système parlementaire s'est ainsi donné des instruments de dialogue avec la population comme les commissions parlementaires, mécanisme assez unique dans l'ensemble des régimes démocratiques. Sans compter que la liberté de presse et la télédiffusion des débats assurent une bonne surveillance démocratique et une participation raisonnable de la population au fonctionnement de l'État québécois. En somme, nous avons l'assurance que nous pouvons continuer à développer les instruments démocratiques dont nous aurons besoin dans l'avenir.

Que pouvons-nous améliorer ?

Quant à moi, je souhaite que nous progressions sur deux points : l'allocation des ressources et l'efficacité de notre fonction publique.

Nous faisons face, d'une manière inédite, au problème de l'allocation des ressources : comment faire pour bien dépenser les ressources que nous avons, et comment ne pas dépenser plus que ce que nous avons ? Nous n'en avons pas assez pour faire tout ce que nous devrions faire, et nous engageons des ressources que nous n'avons pas encore accumulées pour assumer des dépenses qui nous semblent inévitables. Comment établir un lien intelligent entre ce qu'on peut dépenser et ce qu'on va dépenser ?

Le mouvement de la Révolution tranquille nous a laissé l'impression de pouvoir tout faire en même temps. Les ressources accumulées laissaient croire qu'il n'y avait pas d'autre limite aux décisions politiques et financières que la capacité de mettre en œuvre des projets, des réformes. On se rend compte, maintenant, qu'on a commencé à hypothéquer l'avenir par des déficits. Comment alors répondre aux besoins constatés et à ceux auxquels on devrait répondre ? Le problème de l'arbitrage des besoins et des ressources est assez nouveau, complexe, mais il va falloir s'y attaquer.

Le problème de la réponse aux besoins est lié de près à celui des choix

budgétaires. Si nous voulons progresser en démocratie, il va falloir démocratiser le processus budgétaire. Actuellement, c'est un petit nombre de personnes (en pratique le Premier ministre, le ministre des Finances et le Conseil du trésor) qui prennent seuls ou quasiment seuls les décisions. Quels moyens nous permettront de participer davantage aux choix budgétaires ? Il y a là un défi à l'imagination démocratique.

Le deuxième problème est celui de l'efficacité de notre fonction publique. Jusqu'à maintenant nous n'avons pas transposé au secteur public des concepts évidents dans le secteur privé : la bonne gestion, l'économie, l'efficacité, la récompense au mérite et à l'effort des employés. Mais quand les ressources se font plus rares, et les choix budgétaires plus impératifs, nous devons nous demander si nos fonctionnaires assurent une gestion optimale de nos ressources.

Cette préoccupation nouvelle pose des questions que nous ne nous posions pas auparavant, ou pas de la même façon. Quelle est, ou quelle devrait être la répartition des responsabilités entre le niveau politique qui fait les grands choix et le niveau administratif qui applique les choix ? Quelle doit être l'imputabilité des ministres et celle des fonctionnaires ? Ce sont là des enjeux nouveaux. ■

● Un État malade de sa technocratie (Alfred Dubuc)

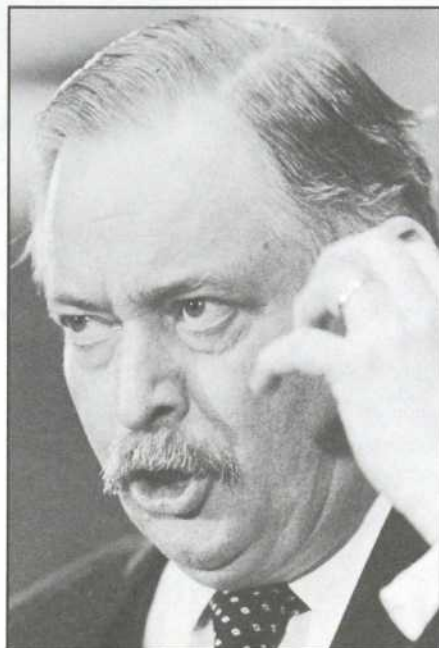
Sur plusieurs points, je suis d'accord avec Monsieur Bernard, en particulier sur l'existence au Québec de mécanismes assurant un certain respect de la démocratie parlementaire qu'on ne trouve pas ailleurs : le mode de financement des partis, de surveillance des caisses électorales et des élections, les commissions parlementaires, etc. Je ne partage pas, toutefois, l'optimisme de son diagnostic global d'absence de pathologie majeure et de bonne santé, et je vois une détérioration de l'état de la démocratie.

M. Bernard affirme que notre fonction publique est soumise aux élus et qu'elle n'accapare pas « le pouvoir réel » ; il croit que la liberté de la presse et la télédiffusion des débats assurent une bonne surveillance démocratique et une participation raisonnable de la population au fonctionnement de l'État québécois. Toutefois, il perçoit deux problèmes qui nécessitent amélioration : celui de l'allocation des ressources et celui de l'efficacité de notre fonction publique. Je suis en désaccord en ce qui concerne le pouvoir de la fonction publique et les effets de la liberté de presse ; quant aux deux problèmes qu'il soulève, je crois qu'ils sont davantage que des malaises appelant quelques corrections mineures, mais qu'ils tiennent à des aspects importants de notre démocratie et à des difficultés profondes de son fonctionnement.

La tradition britannique

Parlant de la bonne santé de notre démocratie, M. Bernard vise la qualité de la tradition britannique, système que « nous avons même assimilé, domestiqué » ; et il reconnaît que la démocratie vécue au gouvernement fédéral « souffre de carences majeures qui font présentement l'objet de débats et de recherche active de solutions ». J'aimerais ajouter quelques mots sur la situation qui prévaut à Ottawa, car elle n'est pas sans liens avec les problèmes que vit la démocratie québécoise ; le parlementarisme y est le même, à quelques différences près ; les personnels politiques et technocratiques s'échangent à l'occasion ; la centralisation du pouvoir exécutif et le développement de la technocratie au Québec a suivi les mêmes voies, à quelques décennies d'intervalle, qu'au gouvernement fédéral ; finalement, le citoyen du Québec étant encore citoyen du Canada, son appel de démocratie s'adresse autant à Ottawa qu'à Québec.

Le parlementarisme britannique est une application particulière de la démocratie libérale, élaborée au XVIII^e siècle et instaurée à travers ce qu'on a appelé, parfois, « la révolution atlantique », parfois, « les révolutions bourgeoises ». La réflexion qui s'est faite au XVIII^e siècle sur la démocratie libérale était une contestation de l'arbitraire monarchique ; elle nourrissait la revendication du pouvoir politique de la part d'une classe montante, la bourgeoisie, prête à



Photos: Canapresse

La complexification des gouvernements a donné un pouvoir grandissant aux grands commis de l'État: plusieurs d'entre eux, tant à Québec qu'à Ottawa, sont même devenus députés et ministres (comme, ci-dessus, MM. Gilles Loiselle, Jacques Parizeau et Marc Lalonde), accentuant encore la prépondérance de la technocratie sur le pouvoir législatif.

prendre la relève — même à l'arracher par la force — d'une aristocratie dont l'hégémonie reposait sur les privilèges. Les grandes révolutions qui marquèrent la fin de l'époque moderne et le début de l'époque contemporaine permirent l'arrivée au pouvoir de ceux que certains désignèrent sous le nom de « bourgeois conquérants », de ce groupe que d'autres appelèrent « la classe révolutionnaire ».

La prise du pouvoir par la bourgeoisie s'accompagna de l'abolition des privilèges, de la disparition des monarques et de l'instauration de la démocratie libérale. Au départ, l'État libéral et démocratique fut un État bourgeois ; les hommes d'affaires exercèrent le pouvoir, parfois directement en se faisant élire députés et nommer ministres, le plus souvent indirectement en faisant élire les représentants de leurs intérêts — au premier rang desquels, les avocats — ou en finançant les partis politiques, imprimant ainsi, par pression, l'orientation de certaines politiques et même, parfois, de certaines décisions.

Au Canada, il en est allé ainsi jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale ; encore durant les années trente et les premières années quarante, les hommes d'affaires (et les avocats d'affaires) dominaient au gouvernement fédéral et dans la plupart des gouvernements provinciaux.

La naissance de la technocratie

Déjà à cette époque charnière, l'urgence de l'application de politiques publiques de bien-être, la complexité de la gestion étatique de la monnaie et de la fiscalité dans le cadre d'une politique active de stabilisation économique et les exigences d'une intervention gouvernementale massive dans la planification et la direction impérative de l'économie de guerre rendirent nécessaires la formation d'une fonction publique hautement compétente et instruite et la consultation d'experts. Telles furent les circonstances du développement de l'État de bien-être ; la complexité des problèmes à résoudre et le gigantisme de l'appareil étatique exigèrent une telle sophistication des compétences que la classe politique traditionnelle dut consentir à abandonner une partie de son pouvoir à ces nouveaux hauts fonctionnaires, à ces grands commis de l'État, à ces « mandarins », comme on prit coutume de les appeler. Les gouvernements se faisaient « chasseurs de têtes » (*head hunters*), en concurrence avec l'entreprise privée ; ils devaient, eux aussi, recruter le personnel aux aptitudes et aux compétences supé-

rieures. Les électors n'en avaient jamais demandé autant de leurs députés.

Ainsi naquit la technocratie. Au nom de l'hermétisme de la connaissance scientifique, de l'exigence de rationalité dans la pondération des choix possibles et de l'urgence des décisions à prendre, celle-ci ne s'embarrasse pas beaucoup de démocratie participative, ou même simplement de consultation parlementaire. L'État de bien-être, géré par la technocratie, a infléchi le processus démocratique ; en effet, l'exécutif, appuyé sur la haute technocratie, a pris le dessus sur le législatif.

La démocratie libérale avait fait sien, au XVIII^e siècle, la théorie de Montesquieu de la séparation des trois pouvoirs — législatif, exécutif et judiciaire — jusqu'alors confondus dans les attributs du monarque absolu (« L'État, c'est moi »). En ce qui a trait aux rapports de l'exécutif au législatif, c'est-à-dire des ministres (ou du Conseil exécutif) à l'Assemblée législative ou à la Chambre des Communes, l'instauration au Canada, en 1848, de la responsabilité ministérielle (absente de la Constitution des États-Unis) ajouta à notre démocratie un perfectionnement : la soumission de l'exécutif au législatif ; le gouvernement, c'est-à-dire les ministres choisis parmi le groupe majoritaire des députés élus, est

responsable de ses décisions devant l'Assemblée, devant la Chambre, qui peut le renverser.

Les gouvernements, aujourd'hui, au Canada, se dispensent de soumettre des décisions de première importance à la consultation parlementaire et ces décisions, prises par les ministres, ont été inspirées, sinon enjointes, par leurs fonctionnaires et leurs conseillers.

En atténuant de la sorte la prépondérance du pouvoir législatif, la concentration de l'exécutif et l'ascendant de la technocratie ont rétréci le champ d'application de la démocratie libérale. Il est même arrivé à plusieurs reprises que le conseiller du prince ait voulu devenir prince lui-même : certains des plus grands commis de l'État sont devenus députés, puis ministres ; les exemples sont fort nombreux dans l'histoire du parlementarisme fédéral : Pearson (devenu premier ministre du Canada), Pickersgill, Sharp, Maurice Sauvé, Marc Lalonde, Gilles Loiseleur, etc. ; au Québec, le phénomène est plus récent, mais tout aussi significatif : Parizeau (que deviendra-t-il ?), Morin, Vaugeois, de Belleval, Landry, etc.

Cet aspect, pour symptomatique qu'il soit, se situe, malgré tout, à la marge du phénomène. Le cœur du problème réside dans la centralisation du pouvoir entre les mains de l'exécutif, souvent même d'un cabinet restreint, entouré de ce que l'on a appelé une « super bureaucratie ».

Les nouvelles idéologies de l'État

Il faut reconnaître que l'État de bien-être a réalisé, en contrepartie, un déploiement de la démocratie en rendant accessibles à un plus grand nombre de citoyens, par ses politiques de relance économique et de redistribution du pouvoir d'achat, des quantités considérables de biens de consommation et en produisant lui-même des services collectifs, inaccessibles auparavant à une grande partie de la population.

Toutefois, cet État de bien-être n'a pas été géré correctement sur le plan financier et a été conduit à la crise, à travers ses déficits successifs et son endettement. Alors même que régnaient, apparemment sans conteste, les théories de Keynes sur les politiques de stabilisation économique et les théories de Beveridge sur la redistribution nécessaire du pouvoir d'achat et les politiques sociales

de l'État, de nouvelles théories se répandaient, dénonçant la crise financière de l'État, vantant les mérites de l'individualisme, de l'entreprise privée, proclamant la nécessité de la privatisation et de la déréglementation.

Le monétarisme, les nouvelles théories du consommateur et du droit de propriété, la théorie des choix collectifs (*public choice*) et la théorie des anticipations rationnelles ont toutes en commun la dénonciation de l'État, de la prestation collective des services, de la propriété publique, proclament toutes la supériorité de l'initiative individuelle et les mérites de l'entreprise privée et pressent les gouvernements d'adopter ce qu'on appelle les « politiques de l'offre », c'est-à-dire des mesures fiscales de détaxes des profits et de subventions à l'investissement privé, et de restreindre la prestation de services collectifs.

Ces théories ont été contestées autant pour leur incapacité à démontrer leur rigueur scientifique et à inspirer des politiques efficaces et justes que pour le poids de leur contenu idéologique : la bourgeoisie des hommes d'affaires y trouve trop évidemment ses comptes ; mais elles ont gagné rapidement l'enseignement des départements de sciences économiques et des grandes écoles de sciences administratives. Traduites en formules simplificatrices, elles se sont infiltrées insidieusement, grâce aux modes particuliers de diffusion des idéologies que pratiquent les moyens de communication de masses, dans toute la population. C'est en cela que je questionne le rôle de la presse, toute libre qu'elle soit.

Aujourd'hui, la classe politique, dans son ensemble, et, paradoxalement, la technocratie elle-même sont gagnées à ces idéologies nouvelles. Par une réaction de défense contre l'État de bien-être et, particulièrement, contre ses politiques de rationalité socio-économique axées sur les intérêts de la collectivité, le monde des affaires a voulu reprendre le pouvoir ; le nombre d'hommes d'affaires a augmenté parmi les députés. Loin de réinstaller les mécanismes de la démocratie libérale, les nouveaux gouvernements ont accentué le mouvement de centralisation du pouvoir autour d'exécutifs de plus en plus restreints ; les expressions *inner circle*, pour désigner la concentration du pouvoir autour des premiers ministres, et *back bencher*, pour marquer le peu de pouvoir des députés, n'ont jamais eu autant de signification qu'aujourd'hui : tout en même temps, les programmes de sécurité sociale ne cessent d'être érodés partout au Canada.

Simples difficultés ou problèmes majeurs ?

Il m'est impossible de souscrire à l'optimisme de M. Bernard sur l'état de la démocratie au Québec. Les deux difficultés qu'il souligne tiennent à des problèmes majeurs de son évolution. L'allocation des ressources relève de choix de société et d'hégémonie politique ; ce n'est pas une simple question technique d'arbitrage entre ministères. Par contre, M. Bernard touche un point majeur lorsqu'il souligne qu'« actuellement un petit nombre de personnes, en pratique le Premier ministre, le ministre des Finances et le Conseil du trésor, prennent seuls ou quasiment seuls les décisions. Quels moyens nous permettent de participer davantage aux choix budgétaires ? Il y a là un défi à l'imagination démocratique ». Voilà posé correctement le problème soulevé par la concentration du pouvoir exécutif. Certes faudra-t-il user d'imagination ; mais je crois que l'on doit reconnaître qu'il y a là un problème de pouvoir, un problème politique considérable.

Quant à l'endettement du gouvernement du Québec, dont M. Bernard trouve l'origine, à juste titre, dans le mouvement de la Révolution tranquille, il est le même dans tous les gouvernements : l'État de bien-être a procuré aux collectivités des services dont il n'a pas toujours mesuré le coût (particulièrement pour les périodes de récession et de crise) et pour lesquels il n'a pas cherché à recueillir les modes appropriés de financement ; cette incapacité tient précisément aux fluctuations du poids respectif de l'hégémonie de la classe économique et de la classe politique, selon l'autonomie relative de la haute fonction publique.

M. Bernard relève précisément cette question à propos du problème de notre démocratie gouvernementale qu'il nomme « l'efficacité de notre fonction publique » ; il souligne d'abord l'importance de la compétence des fonctionnaires pour bien gérer le budget de l'État. Il soulève ensuite ce qu'il perçoit comme une préoccupation nouvelle : « Quelle est, ou quelle devrait être la répartition des responsabilités entre le niveau politique qui fait les grands choix et le niveau administratif qui applique les choix ? Quelle doit être l'imputabilité des ministres et celle des fonctionnaires ? Ce sont là des enjeux nouveaux ».

Si M. Bernard acceptait de considérer ces enjeux comme fondamentaux, je serais alors en accord total avec lui. ■

CHANTIERS DE LA DÉMOCRATIE

par Joseph Giguère¹



Est-il besoin de rappeler que sans les luttes collectives des citoyens sur le terrain, notamment celles des travailleurs, le *projet social* issu de la révolution démocratique serait sans doute demeuré assez pauvre.

maintenant que Marx et Lénine ne sont plus que des socles de plâtre dans les marchés aux puces, les inconditionnels du libéralisme risquent de penser que désormais plus rien n'empêche la liberté du monde « libre » de se déployer et d'inonder l'humanité de ses bienfaits. Mais est-ce que les pauvres d'ici, qui crient justice face à l'économie libérale, peuvent vraiment considérer l'effondrement du bloc de l'Est comme un atout pour leur dynamique d'émancipation ? Au contraire, ils ont sans doute plutôt tendance à se sentir moins légitimés que jamais de tenir tête à un système auquel l'histoire reconnaît une telle supériorité.

Que reste-t-il donc comme alternative ? Fermer sa gueule en se comptant heureux d'avoir une bonne « job », un

bon « boss » et de pouvoir faire du temps supplémentaire pour arrondir les payes ? Accepter avec résignation les interminables restructurations du capitalisme, qui laissent à chaque ronde une couche plus nombreuse de marginaux et de déclassés, et dire merci pour les beaux programmes d'employabilité et les primes ajoutées au chèque de B.S. ? Faut-il détourner les yeux de la misérable caravane des itinérants en se disant que c'est pire à New York, et qu'à Moscou il y a même des travailleurs qui n'ont pas de logement ? N'y a-t-il qu'à polluer ses oreilles de toutes sortes de bruits superficiels pour ne pas entendre, en plein cœur de Montréal, le cri silencieux des enfants de la faim et faire semblant de croire que le gouvernement va vraiment s'en occuper ?

Faut-il ne voir dans les milliers de jeunes décrocheurs scolaires que des égarés ponctuels, en évitant soigneusement de questionner une société incapable de les motiver ? Doit-on se contenter d'assister, impassible, à la « tiers-mondisation » de toute une partie du Québec, en se disant que c'est le prix à payer pour que l'autre partie suive le rythme du développement dans le nou-

veau contexte de la mondialisation des marchés ? Bref, ne reste-t-il qu'à mimer le bonheur dans une société de plus en plus frileuse, frigide, ennuyante et dénuée de projet ?

Égalité et liberté : deux notions indissociables

L'existence des inégalités et des injustices dans une société démocratique est ressentie par les citoyens les plus pauvres comme quelque chose d'obstinalement anormal. Ils y voient une contradiction de termes. « Parlons-en de la démocratie ! », disent-ils avec amertume. La poursuite de la liberté sans égalité a-t-elle un avenir plus prometteur que le socialisme sans liberté ? Dans la démocratie logent, de façon consubstantielle et indissociable, les notions de liberté et d'égalité. Un programme démocratique axé seulement sur l'une ou l'autre de ces deux notions est tronqué. C'est quelque chose que les avatars successifs du libéralisme d'une part, ainsi que le tita-

1. Membre du comité de rédaction de *Relations*, il est présentement conseiller en formation coopérative au Groupe de consultation pour le maintien et la création d'emploi du Québec. Dans cet exposé, M. Giguère proposait la vision que la revue a développée de l'avenir de la démocratie québécoise.

nesque naufrage du socialisme d'autre part, nous ont au moins enseigné.

On a vu historiquement des intellectuels dits progressistes tolérer des dictatures de gauche, alléguant que les régimes autoritaires qui établissaient la justice étaient peut-être plus authentiquement démocratiques que les gouvernements issus du suffrage universel qui se révélaient incapables de faire reculer misère et inégalités. Avec l'accélération des dernières années, ces discours paraissent à des années-lumières de notre conscience actuelle, et sans doute les intellectuels qui les ont prononcés souhaiteraient-ils être atteints d'Alzheimer.

En effet, l'expérience historique démontre hors de tout doute que la recherche de l'égalité est inséparable de l'exercice de la liberté. On voit désormais clairement l'absurdité de cette stratégie qui prétendait d'abord donner du pain et s'occuper ensuite seulement des revendications de la liberté. Comme si la liberté n'était qu'un vêtement chic que l'être humain pouvait ranger au placard pendant les périodes d'austérité, et ressortir quand la situation matérielle s'améliore.

Nous savons maintenant mieux que jamais dans l'histoire que le développement matériel qui permet le respect des droits et l'établissement de la justice est affaire de liberté. Au cours des derniers siècles, les pays qui ont aboli l'esclavage l'ont fait, ultimement, quand ils ont constaté que ce dont ils avaient besoin pour se développer, ce n'étaient pas seulement de bras mais de personnes libres. Tout indique en effet que pour déployer au maximum son énergie et sa créativité, chaque personne doit pouvoir livrer son propre combat avec les choses, en suivant ses intuitions bien à elle, en écoutant son génie propre et avec un degré d'intensité, d'acharnement et de risque qu'elle ait la faculté de déterminer et d'assumer elle-même.

La liberté constitue l'ultime ressort de l'agir humain. Par conséquent le dernier mot de la responsabilité est nécessairement individuel. Et la responsabilité est à son tour le fin mot de la productivité de chaque personne, condition de base de la réussite de tout processus de développement dans une société. C'est quelque chose que nos camarades de l'Est vont sans doute mettre des décades à réapprendre.

Pendant ce temps, de notre côté, nous devons réapprendre que la démocratie n'est pas un fétiche, ni un cristal, mais une conquête et un processus. Conquête progressive, au fil des luttes collectives pour la vie et la justice, généralement menées par les plus pauvres prenant conscience de leur dignité et de

leur égalité. Processus jamais achevé vers l'approfondissement de la liberté et d'un ordre social plus harmonieux et plus fraternel.

Est-il besoin de rappeler que sans les luttes collectives des citoyens sur le terrain, notamment celles des travailleurs, le projet social issu de la révolution démocratique serait sans doute demeuré assez pauvre. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 posait le droit absolu à la propriété privée comme instrument de réalisation de la liberté nouvellement conquise. La vaste majorité, n'ayant pas accès à la propriété des moyens de production de la richesse, voyait ainsi dès le départ sa liberté condamnée à demeurer théorique. C'est, comme on sait, à partir du moment où ils se sont coalisés syndicalement, acquérant ainsi une certaine égalité pour négocier avec les propriétaires des moyens de production le partage de leurs richesses et le délestage de leur droit de gérance, que les travailleurs ont en quelque sorte eu accès à la démocratie.

Rompant avec le schéma libéral d'une société fondée exclusivement sur les individus, le syndicalisme ouvrait la porte à l'auto-organisation des citoyens sur le terrain pour s'occuper, directement et collectivement, de la défense et de la conquête de leurs droits particuliers. C'est ainsi qu'a été progressivement mis en place, à la base de la société, un tissu de démocratie directe qui allait devenir un moteur indispensable dans l'acquisition de tout un éventail de droits sociaux et autres qui figurent maintenant au blason de la démocratie libérale, mais qui ont en réalité été arrachés au libéralisme.

Que faire ?

La réponse au « que faire » pour retrouver la voie du progrès dans le Québec d'aujourd'hui ne viendra pas du ciel. Et pas nécessairement de la Suède non plus. Elle a sans doute plus de chance de surgir de l'approfondissement de notre propre processus démocratique. En observant notre trajectoire récente, les principaux éléments de cet approfondissement semblent les suivants : créer des conditions favorables pour stimuler et appuyer la volonté d'organisation collective des citoyens dans les secteurs et les territoires où les transformations sont les plus urgentes ; perfectionner et décentraliser régionalement les structures et les mécanismes démocratiques du pouvoir ; faciliter aux travailleurs l'accès à la propriété et à la gestion des entreprises ;

et promouvoir la participation populaire au débat sur le projet de société du Québec.

À Montréal les corporations de développement économique communautaire, dont notamment le RESO dans le Sud-Ouest, et des expériences d'économie sociale populaire comme le chic Resto pop, La Puce communautaire et les cuisines collectives, sont en train de démontrer la profonde mutation qui s'est opérée chez les citoyens : désormais ils ne se contentent plus de réclamer, mais se prennent en main, entreprennent, démontrant une expertise étonnante dans la gestion sociale et économique. Plus significativement encore, ces expériences confirment que la démocratie, conjuguée avec un idéal social, assure une gestion vigoureuse, ingénieuse et de haute moralité.

En observant la carte du monde, on constate que le développement est plus énergique là où la démocratie est plus en santé, permettant aux populations d'être le moteur direct de leur volonté de progrès. La même logique devrait inspirer la décentralisation démocratique des régions. Il faut s'appuyer ici sur l'exemple du mouvement Desjardins, dont le succès exemplaire est dû, pour une grande part, à l'articulation démocratique des caisses avec la solidarité des villages et des régions du Québec. Et si une chose est ressortie clairement dans les mémoires à la Commission Bélanger-Campeau, c'est bien que le problème des régions en est un de démocratie.

L'approfondissement de notre processus démocratique, cela veut dire de plus en plus de démocratie directe à l'intérieur de la démocratie représentative. Or une démocratie dont le caractère direct occupe de plus en plus d'espace se révèle très difficile à gérer, si elle n'est pas mobilisée par un projet social plus large que l'addition des intérêts particuliers. Là où elle n'est rien de plus qu'une mangeoire commune pour la satisfaction des appétits individuels, la société se métamorphose rapidement en un lieu de rapport de forces où tout le monde finit par se méfier de tout le monde. Quand l'arène politique n'est qu'un lieu où chaque groupe cherche à tirer la couverture de son bord, il ne peut en sortir grand dynamisme pour projeter la société en avant.

Cette énergie ne peut surgir que d'un projet social commun, proposant assez de défis et suscitant assez d'enthousiasme pour que les citoyens acceptent de s'unir pour le réaliser en résolvant par le haut leurs contradictions particulières. Le Québec historique, communautaire et ouvert sur le monde, est mûr pour un tel projet. ■

UNE PATHOLOGIE ?

par Michel Parazelli¹



Paul Hamel

La prévention, en soi fort louable, peut cacher des conceptions sociales inquiétantes: une vision « épidémiologique » qui s'attaque plus aux symptômes individuels qu'aux véritables causes collectives.

Étiquetés « groupes à risques » par l'État et ses institutions, certains jeunes sont actuellement l'enjeu d'une planification de moyens d'intervention dits *préventifs*. Cette orientation s'inscrit dans le contexte de l'élaboration de la nouvelle politique de santé et de bien-être du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), suite à la réforme élaborée par l'ex-ministre Thérèse Lavoie-Roux et à la Loi 120, formulée par le ministre actuel Marc-Yvon Côté.

Dans le cahier des orientations du projet de loi 120 intitulé « Une réforme axée sur le citoyen », il est prévu de développer ce que le MSSS appelle la *prévention précoce*² pour diminuer la gravité et l'incidence des problèmes que vivent les jeunes. Compte tenu que cette orientation s'inscrit dans un contexte législatif, l'application de ce type de prévention influencera les pratiques d'intervention auprès des jeunes dans les années à venir. Aussi pensons-nous qu'il est primordial d'analyser l'orientation du MSSS face au traitement du social dans la compréhension des enjeux et dans l'évaluation des conséquences sur les jeunes.

La violence familiale comme maladie contagieuse

Cette orientation est déjà appliquée. Par exemple, on a expérimenté, au Québec, des interventions en périnatalité sur des mères issues de milieu défavorisé et considérées à risques, à la suite d'analyses indiquant un taux de comportements agressifs élevé envers leurs enfants. Pour les chercheurs, non seulement constituent-elles un risque pour le développement de leur enfant, mais il y a danger que celui-ci intègre, à son tour, le même comportement de violence, à l'adolescence.

Des intervenants en CLSC proposent donc à ces mères de s'entraîner à la compétence parentale, en améliorant la qualité de leur mode d'interactions avec leur enfant par des exercices moteurs (ex. : chansons, berceuses, massages, etc.). Ces séances de « formation » visent, dans leur aspect préventif, à diminuer les scores de comportements coercitifs. On a même envisagé la possibilité de produire un « kit de compétences parentales », qui serait distribué de porte à porte : une sorte de guide contenant des « prêts-à-agir sociaux » qui, théoriquement, éviteraient les coûteux recours aux services publics.

Ces interventions, en soi fort louables, laissent songeur... Dans un contexte de crise économique quasi permanente, on se demande si ce recours subit au concept de prévention ne veut pas répondre davantage aux besoins étatiques en matière

1. M. Parazelli, étudiant au doctorat à l'UQAM, a été coordonnateur du Regroupement des organismes communautaires jeunesse du Montréal métropolitain jusqu'à l'été 1991. Le présent texte est le prolongement (abrégé par nous) d'un exposé donné lors d'une Soirée Relations (12 février 1991) sur les jeunes et la violence.

2. Voir Gouvernement du Québec, MSSS, Marc-Yvan Côté, *Une réforme axée sur le citoyen*, 1990, p. 29.

de réduction des coûts financiers des services publics et des programmes sociaux qu'aux besoins réels des familles et des jeunes marginalisés et exclus. On fait de la prévention, mais sans toucher aux causes profondes...

Une vision simpliste de la réalité sociale

Cette façon d'aborder la réalité sociale constitue en fait une nouvelle forme de violence technocratique. Au niveau théorique, l'État utilise une double métaphore pour lire les réalités sociales : une métaphore bio-médicale (« l'épidémiologie sociale ») et une métaphore écologique (une sorte d'écosystème social)³. Pourtant, même si les adeptes du fonctionnalisme y croient, les rapports sociaux ne se comportent ni comme un organisme vivant, ni comme une complexité de systèmes.

Si l'on persiste à imposer aux réalités sociales une définition techno-médicale, on impose alors un raisonnement théorique et politique simpliste et quasi magique. Ce raisonnement consiste à n'attribuer qu'un seul sens à la dynamique sociale qui, elle, est profondément contradictoire, soumise à une culture, donc aux forces des rapports sociopolitiques qui se confrontent et évoluent selon des valeurs et des points de vue différents. La réalité sociale est polysémique. Elle ne se réduit pas aux seuls points de vue épidémiologique, psychologique ou systémique.

En se moulant à la métaphore bio-médicale « épidémiologie sociale », on tend à dissimuler la *responsabilité collective* des rapports sociaux qui peuvent en découler, incluant les problèmes de violence reliés aux jeunes. De quelle manière ? En individualisant la responsabilité de ces problèmes dorénavant considérés comme des « comportements organiques ». Conséquemment, ce transfert de sens de la responsabilité collective à la responsabilité individuelle tend à occulter (sinon à banaliser) les causes sociopolitiques, donc collectives, des problèmes sociaux⁴.

D'autre part, le modèle de l'écologie sociale exécute la même pirouette métaphorique que celle exécutée par l'épidémiologie. À son tour, « l'écologisation » du social donne l'illusion que la culture urbaine baigne dans un environnement naturel, une sorte d'écosystème où le corps social risque de s'infecter par des virus comportementaux, contaminant ainsi l'environnement de certains groupes sociaux (bien sûr, si l'on ne dépiste pas avec exactitude la complexité des facteurs de risque et de vulnérabilité sur certaines populations !). Même joliment enrobée d'un emballage idéologiquement recyclable, cette vision n'en demeure pas moins d'inspiration techno-médicale, à tout le moins, sanitaire.

Dans sa réforme, le ministre veut recentrer le système sur les objectifs de résultats à atteindre plutôt que sur les services à donner. Il est clair, ici, que cet apparent changement favorise davantage la visibilité statistique de la décontamination sociale, plutôt qu'un véritable coup de barre vers une prévention favorisant l'émancipation sociale.

En persistant, par une orientation administrative, à forcer les réalités sociales à se faire traiter comme des objets pathologiques ou comme un marché de clientèles à risques, on fait violence à l'intelligence, au pluralisme des visions sociales et au potentiel d'autodétermination des citoyens. Dans ce contexte par exemple, les jeunes devront traduire leurs *besoins de socialisation* en maladie ou en déficience quelconque pour avoir accès à une ressource. Il y a là un enjeu démocratique indéniable.

Ce type de prévention n'intervient que sur les modifications de comportements à risques, sur les attitudes, les réactions au stress, les désordres psychologiques, les compétences parentales, les patterns de désorganisation, etc. Cette « prévention » n'intervient que sur la manifestation et la récurrence des effets de la marginalisation des jeunes familles et des jeunes. Il s'agit donc de solutions provisoires et non de travail sur les causes réelles de production de la marginalité et de l'exclusion.

Cependant, nos observations confirment que le phénomène de la violence ne se réduit pas à une pathologie individuelle ou sociale, ni à des troubles de la personnalité, encore moins à un désordre psychologique. Selon nous, les manifestations de violence représentent davantage une forme de gestes d'appropriation d'un pouvoir quelconque, sous peine de vivre l'intolérable sensation de n'être rien et de n'avoir accès à rien dans la société. Pour nous, toute action de prévention n'a de sens que dans la mesure où elle cerne et freine les deux principales causes de la violence : la marginalisation socio-économique et l'exclusion institutionnelle (qu'entraînent les lois actuelles de l'aide sociale et de l'assurance-chômage, la Loi C-49, la TPS, la hausse des frais de scolarité, les projets éducatifs misant sur l'excellence, le projet de loi 120...).

Nous nous joignons à d'autres groupes sociaux pour affirmer que s'il y a des risques pour la société, ce n'est pas tant du côté des réactions sociales des jeunes que du côté de l'application de ces politiques. Les effets combinés de ces politiques à risques *développent* l'exclusion déjà amorcée des jeunes de la plupart des espaces socio-économiques et institutionnels. De plus en plus de chercheurs confirment cette tendance en parlant de dualisation croissante de la société, entraînant ainsi un appauvrissement assuré des personnes déjà défavorisées et marginalisées.

On peut prévoir une « production » massive de jeunes sans statut quelconque dans la société, des sous-citoyens qui n'ont que le mal de vivre pour s'occuper. On agirait de manière véritablement préventive si on tentait *d'éviter la multiplication des ruptures* socio-économiques que subissent les jeunes actuellement ; on empêcherait ainsi les conséquences éventuellement violentes que de telles conditions précaires de marginalisation peuvent susciter.

Nous craignons fortement que les nouvelles technologies pseudo-préventives, privilégiées par les orientations liées au projet de loi 120, autorisent les gestionnaires des services sociaux à utiliser de façon massive la situation d'anomie urbaine des groupes particulièrement vulnérables pour déterminer et standardiser des normes sociétales, des attitudes et des comportements sociaux, au nom de la prévention.

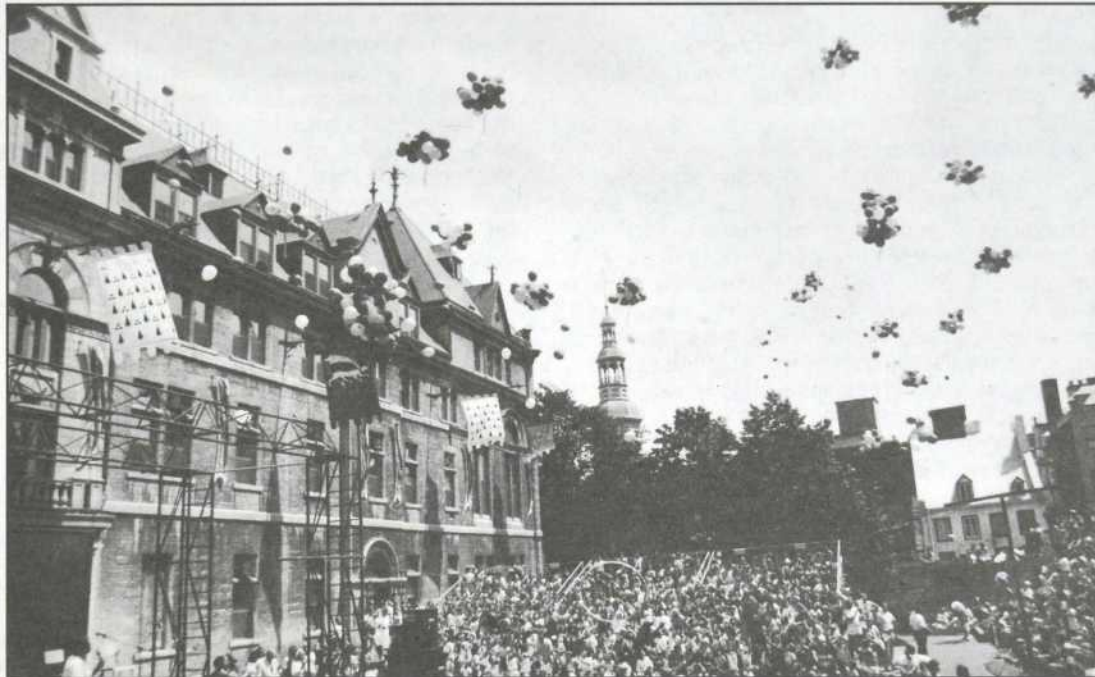
En aucune manière la tendance actuelle ne s'oriente dans le sens d'inviter les personnes isolées à s'impliquer pour acquérir un pouvoir sur leurs conditions socioculturelles et économiques selon des modalités qu'elles-mêmes auront déterminées. En d'autres mots, on ne s'appuie pas sur les dispositifs sociaux que les parents ou les jeunes ont construits eux-mêmes pour les supporter dans leur projet de vie, on standardise les comportements. Tout est mis en place pour faire semblant qu'on s'en occupe. ■

3. Sur les origines de cette conception, on peut consulter *Revue Service Social*, « Les problèmes sociaux », vol. 39, no 2, 1990, p. 23-24.

4. De la même manière, la métaphore bio-médicale : « guerre chirurgicale », que les médias ont souvent utilisée pendant la guerre contre l'Irak, a joué un rôle actif dans l'effort de dissimulation des nombreuses boucheries qui ont été perpétrées.

LES FRANCOPHONES QUÉBÉCOIS

par Julien Harvey



Ville de Québec. Service des communications

Il n'est pas facile de cerner la culture québécoise comme telle.
Et encore moins de la présenter à ces nouveaux partenaires que sont les immigrants récents!

Celui qui a formulé le dicton qui constate que « les peuples heureux n'ont pas d'histoire » aurait pu ajouter que les peuples sûrs de leur identité n'ont pas de livres sur leur culture. Cela a été pendant longtemps le cas des Canadiens français et des Québécois. Presque toutes les études ethnologiques sur notre culture ont été indirectes : histoires de paroisses¹, recherches locales ou régionales, depuis Léon Gérin en 1898 jusqu'à Colette Moreux en 1982, en passant par les classiques que sont Horace Miner, Everett Hugues, Marius

Barbeau, Marcel Rioux et Marc-Adélar Tremblay². Personne, à ma connaissance, n'a tenté jusqu'ici de présenter un tableau de la culture québécoise comme telle, sauf peut-être Marcel Rioux. Et encore moins de la présenter à ces nouveaux partenaires que sont les immigrants récents.

C'est le défi qu'ont accepté l'historien Gérard Bouchard et les sociologues Guy et François Rocher³. Le Conseil scolaire de l'Île de Montréal est à l'origine du projet. Après avoir publié quinze monographies sur les cultures des principaux groupes d'immigrants au Québec, c'est avec raison qu'on a senti le besoin d'une présentation de la culture de la population d'accueil, qui représente 83 % de la population du Québec. Cette localisation du livre, dans une série orientée vers l'intégration des immigrants, colore naturellement la présentation de façon heureuse : on évite le chauvinisme de l'exposé entre nous et l'exhibitionnisme de l'exposé pour les étrangers ! Le livre s'adresse aux éducateurs et éducatrices du secondaire ; il sera suivi d'un livre de l'élève, à l'élémentaire et au secondaire.

Un défi bien affronté

Décrite, en coupe longitudinale et en coupe transversale, l'ossature culturelle du Québec en onze chapitres et 87 pages est une première dimension importante du défi. Pour y répondre, il a fallu choisir, renoncer à l'ancienne notion énumérative de la culture, chercher les éléments formant structure.

1. Antoine Roy, « Les histoires de paroisses », dans le *Rapport de l'archiviste de la province de Québec, 1937-38*, Québec, Redempti Paradis, 1938, en énumère déjà 700.
2. Léon Gérin, *L'habitant de St-Justin*, mémoires de la société royale du Canada, 2e série, IV, Ottawa, 1898, p. 139-216 ; Horace Miner, *Saint-Denis : un village québécois*, Montréal, Hurtubise HMH, 1985 (original anglais University of Chicago Press, 1939) ; Everett C. Hugues, *Rencontre de deux mondes. La crise d'industrialisation au Canada français*, Montréal, Éd. Lucien Parizeau, 1945 (original anglais : University of Chicago Press, 1943) ; Marcel Rioux, *Description de la culture de l'Île Verte*, Musée national du Canada, Bulletin no 133, Ottawa, 1954 ; *Belle-Anse*, ibid. Bulletin no 138, Ottawa, 1957 ; *Les Québécois*, Paris, Seuil, 1974 ; Marc-Adélar Tremblay, *L'identité québécoise en péril*, Ste-Foy, Éd. Saint-Yves, 1983 ; Colette Moreux, *Douceville en Québec. La modernisation d'une tradition*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1982.
3. *Les Francophones québécois*, Montréal, Conseil scolaire de l'Île de Montréal, 1991 (s'adresser au 500, boul. Crémazie Est, Montréal H2P 1E7, tél. : (514) 384-1830).

Le schéma de présentation est plutôt informel : 1) notion de culture québécoise ; 2) population et territoire ; 3) formation et évolution depuis le XVII^e siècle ; 4) la Révolution tranquille ; 5) principales institutions ; 6) la langue ; 7) la vie quotidienne ; 8) les fêtes, coutumes et normes ; 9) littérature, arts et recherche ; 10) le sentiment d'appartenance ; 11) la relation aux autres Québécois. Et une brève conclusion sur les modalités d'intégration⁴.

Au terme de cette exploration, il reste une image assez précise de ce qui, en nous, Québécois et Québécoises, est modification originale, collective et transmissible de la nature humaine, de cet environnement humain fait d'attitudes et de normes, de comportements et d'art de vivre, de savoirs, depuis l'histoire et le droit jusqu'au langage, de patrimoine artistique et finalement d'institutions. On aurait tout de même aimé voir là un peu mieux l'intégration des éléments, la cohérence et l'accord, en plus des très fréquentes références à des emprunts de l'extérieur. Car avant tout une culture est une affaire de sens⁵.

Cette image de notre culture est tout de même fermement dessinée. Malgré un départ plutôt timide, visiblement écrit avec une grande peur de mécontenter quelqu'un, on affirme clairement un Québec français, avec droits acquis des Amérindiens et des Anglais de vieille souche, on refuse carrément le multiculturalisme, on justifie un nationalisme territorial plus qu'ethnique, on opte pour une intégration modulée des immigrants et réfugiés⁶ et pour une convergence culturelle croissante avec l'expérience de la convivialité, on montre la nécessité d'une culture publique commune et celle d'un contrat moral bipartite de solidarité. L'affirmation de la culture des francophones québécois n'a donc rien de neutre. Elle invite tous les Québécois, anciens comme nouveaux, à une intégration dans le pluralisme qui

« ne saurait transiger sur certaines conditions fondamentales tenues pour minimales, en vertu desquelles on s'attend à ce que les immigrants, anglophones et allophones : a) fassent l'apprentissage de la langue française ; b) se familiarisent avec les réalités francophones québécoises : territoire, institutions et culture ; c) partagent les valeurs fondamentales de la population d'accueil, par exemple : démocratie, liberté, tolérance, civisme et égalité des sexes ; d) participent à la vie économique, culturelle et politique ; e) respectent et s'approprient les symboles qui sont au cœur de la vie publique québécoise, tels le drapeau ou la fête nationale⁷ ».

Si les auteurs ont eu toutes peines du monde à localiser leur point de départ, personne ne leur reprochera de n'être pas clairs au point d'arrivée !

J'aurais tout de même apprécié, surtout dans un livre fait pour l'école, retrouver un peu plus d'intuition. On aurait dû citer l'« Oiseau-chat » de Fischer, où le sociologue résume l'imaginaire québécois dans le désir fondamental de la liberté de l'oiseau et de l'habileté du chat. Et Marcel Rioux disant que « le caractère prédominant chez les Québécois est dionysiaque », ami du plaisir et du loisir, sociable, enthousiaste, mais que des traits de ce caractère ont été refoulés par « une influence apollinienne » anglo-saxonne, de flegme et de maîtrise de soi. Et pourquoi ne pas ajouter la politique québécoise du développement culturel de 1978, qui tente de décrire l'âme québécoise, qui tient « de la force tranquille et de la résignation, de la fierté et de l'hésitation, de la joie de vivre et de la nostalgie, de la protestation et de l'espoir, du conservatisme et de l'audace, du goût de la paix et de la résistance farouche, de l'esprit sédentaire et du sens de l'aventure, du réalisme le plus pragmatique et du rêve le plus utopique ».

Des points à discuter

Les Francophones québécois représente un effort tellement neuf que l'on a mauvaise grâce à lui trouver des défauts. Mais il faudra sans aucun doute une deuxième édition ! En enlevant quelques pages répétitives (par exemple, dans les pages 1-10 ; 47-52), on n'allongerait pas le texte en ajoutant quelques paragraphes.

D'abord, *l'histoire*. Horace Miner, dans son étude devenue classique sur St-Denis de Kamouraska⁸, observait que « les

4. Un livre du maître comme celui-ci aurait pu suggérer des lectures complémentaires.
5. Voir C. Camilleri, *Anthropologie culturelle et éducation*, Paris, UNESCO et Delachaux et Niestlé, 1985 ; Fernand Ouellet, *L'éducation interculturelle*, Paris, L'Harmattan, 1991, p. 33-64.
6. Cette formule est un équivalent de l'intégration pluraliste de John Higham, dans *Send These to Me*, New York, Atheneum, 1975.
7. *Les francophones québécois*, p. 86 ; voir aussi p. 5.
8. *Op. cit.*, p. 31.

CONSERVEZ RELATIONS

Protégez votre collection de 1991

- Un volume relié, pour le lecteur qui nous fait parvenir ses 10 numéros: 22\$ (taxes et frais d'envoi compris, si un chèque accompagne la commande)
- Un volume relié, quand nous fournissons les numéros de la revue: 35\$ (taxes et frais d'envoi compris, si un chèque accompagne la commande)
- Un cartable: 14\$ (taxes et frais d'envoi compris)

Relations, a/s Mme H. Desmarais, 25 Jarry ouest, Montréal, H2P 1S6 Tél.: (514) 387-2541

Canadiens français sont fiers de leur histoire ». Ce n'est guère visible dans *Les Francophones québécois* (en particulier au chapitre 3, p. 19-26). On est trop visiblement gênés d'avoir été pauvres, ruraux et catholiques. Et de l'avoir été jusqu'en 1960. À cause de cela, on ne fera guère comprendre aux immigrants, qui proviennent en grande partie de pays où on a été plus que nous pauvres, ruraux et religieux, que nous en avons gardé des traces, qui ne sont pas toutes des cicatrices. Une enquête récente faite auprès d'immigrants de la région de Sherbrooke disait qu'un des aspects déconcertants de la culture québécoise est sa trop grande simplicité, son absence de rituels ; c'est la trace d'une culture de pauvres. Et notre amour de la nature, si différent de celui des Anglais, où la nature ne fait pas peur, c'est l'amour paisible des paysans plus que celui des conquérants du Far-West.

Plus encore, comment comprendre notre structure sociale de base si on ne dit pas d'abord, comme le fait Everett Hugues, un autre classique de l'ethnologie québécoise, que « la paroisse ne désigne pas seulement, comme le township du *midwest* américain, un endroit ; elle constitue (après la famille) la seconde institution-clef de la société rurale du Québec⁹ ». Une référence à la paroisse de notre passé, même urbain, aurait clarifié tant de choses qu'on s'étonne de son absence.

Une option plus fondamentale du manuel de culture québécoise est d'avoir transposé le schéma classique Moyen-Âge-Renaissance dans la grande noirceur d'avant le 7 septembre 1959 et la grande lumière d'après. La mort de Maurice Duplessis apparaît comme la fin du régime agriculturiste dominé par des élites clérico-nationalistes conservatrices, dont la Révolution tranquille nous libérera enfin. Cette attitude me semble trop simpliste sur le terrain factuel lui-même ; mais elle me semble surtout malheureuse dans un exposé de la culture québécoise. Culturellement, chaque époque a son sens et la voir est plus important que de la juger.

Dans une prochaine édition, un paragraphe soigné (par exemple à la p. 27 ou 28) devrait montrer que toutes les cultures, y compris la nôtre, se concrétisent dans des idéologies successives, permettant à une culture de faire face à la réalité, en particulier à la réalité économique¹⁰. L'élément-clef de l'idéologie nationale québécoise, pendant la période de 1929 à 1939, est que l'urbanisation et l'industrialisation se réalisent dans une période de crise économique et qu'elles sont dirigées par des étrangers. D'où un asservissement et une déculturation dont nous gardons encore des traces : le paysan modeste mais libre et propriétaire est devenu en dix ans pauvre, dirigé par des contremaîtres étrangers, et locataire¹¹ !

L'observation si fine et si sympathique de Everett Hugues sur Drummondville de 1943 devrait trouver ici sa place. Elle ferait comprendre à nos immigrants une certaine timidité, une certaine crainte de disparaître, une certaine xénophobie aussi. Elle leur ferait aussi comprendre que le thème du retour à la terre dans notre littérature de l'époque n'avait rien d'insensé, que le retour de la prospérité agricole pendant la guerre est venu ren-

forcer cette voie de survie et que finalement l'obsession de l'agriculture économiquement rentable chez Maurice Duplessis ne pouvait cesser qu'à sa mort !

Ceci étant éclairé, il faudra bien nuancer l'éloge inconditionné de la Révolution tranquille, en ajoutant une phrase (probablement en haut de la page 30) pour reconnaître que la Révolution tranquille a été faite « à crédit », qu'elle n'est pas encore payée et que nous comptons sur la solidarité des immigrants pour nous aider à rembourser.

Un troisième aspect de la présentation de notre histoire dans *Les Francophones québécois* est l'absence de héros. Nous avons peut-être exagéré lorsque nous avons chanté, à toutes les Soirées du hockey, que regardent aussi nos immigrants, que « ton histoire est une épopée des plus brillants exploits ». Mais de là à ne rien trouver d'exemplaire ni de significatif dans notre passé, à la rare exception de Papineau, Mercier et René Lévesque (p. 23) et de Jean Lesage (p. 28), avec en plus, des citations ironiques de Dollard des Ormeaux (« associé à une bataille entre Blancs et Amérindiens en 1660 », p. 61), du Curé Labelle et du Frère André, associés à Delamarre et à Alexis le Trotteur (p. 59). Tout de même !

La géographie, physique et humaine, me semble trop négligée. La carte des régions, seule illustration du livre (p. 21), serait intelligible si on avait dit quelques mots sur le caractère pratiquement inhabitable du Bouclier laurentien, sauf en de rares enclaves minières (Nord-Ouest québécois) et dans la plaine du Saguenay-Lac St-Jean ; quelques mots sur le fait que le Bouclier au nord, et les Monts Notre-Dame et les Shickshok, au sud, rejoignent la rive du St-Laurent au niveau de Tadoussac et font que l'exploitation de la forêt et la pêche sont des réalités majeures, culturelles et industrielles, au Québec. Ceci aurait également permis de présenter plus soigneusement les régions qu'on ne le fait dans le livre (malgré la remarque de la p. 15) : il y a évidemment intérêt à présenter aux immigrants les défis qui ont modelé culturellement les régions du Québec, ceux aussi de collaborer à refaire le « Québec cassé en deux » par les inégalités économiques.

Ces deux remarques sur l'histoire et la géographie à revoir dans une deuxième édition ne veulent en aucune façon disqualifier cette réussite qu'est le manuel de culture québécoise. Je les présente comme matière à discussion, avec les usagers surtout.

Une comparaison étonnante

Des éducateurs et éducatrices, surtout en milieu bilingue montréalais, voudront sans doute mieux connaître, par comparaison, les efforts de description de la culture canadienne-anglaise. Ils seront déconcertés de constater que vraiment tout a été essayé pour découvrir le noyau solide de cette identité : résistance à la culture américaine (manuels du XIXe siècle), développement original de la culture britannique (John Diefenbaker), synthèse anglo-américaine (George Grant), nordicité forte et libre (Vincent Massey et le mouvement Canada First), juxtaposition de cultures diverses selon la force économique (la « mosaïque verticale » de John Porter).

Mais l'échec de tous ces essais a été bien démontré il y a longtemps par A.B. Hodgetts, dans *What culture ? What heritage ?*¹². Et cet échec explique l'adoption facile de l'idéologie du multiculturalisme en milieu anglo-canadien, surtout dans les provinces de l'Ouest, à partir de 1971¹³. Espérons que le manuel de culture québécoise fera mieux comprendre la résistance instinctive du Québec à cette idéologie. ■

9. *Op. cit.*, p. 34.

10. Pour l'application au Québec des périodes 1929-39 et 1939-45, voir Marc-Adélaïde Tremblay, *op. cit.* p. 106-109.

11. Voir K. McRoberts et D. Postgate, *Développement et modernisation du Québec*, Montréal, Boréal, 1983 ; M. Blondin, dans *Recherches sociographiques* 6 (1965), p. 283-304.

12. Toronto, Ontario Institute for Studies in Education, 1968.

13. On trouvera une bonne vue d'ensemble dans George Tompkins, « National Consciousness, the Curriculum, and Canadian Studies », dans Geoffroy Milburn and John Herbert, Ed., *National Consciousness and the Curriculum, The Canadian Case*, Toronto, OISE, 1974, p. 15-29.

UNE STRATÉGIE PERDANTE

par Diane-Gabrielle Tremblay¹

dans l'évolution du marché du travail au cours des dernières décennies, l'un des phénomènes marquants est certes la progression des formes d'emploi dites précaires ou atypiques. En effet, alors qu'au cours des années 50 et 60, les emplois tendaient de plus en plus à prendre la forme de l'emploi à plein temps toute l'année, devenant plus stables par rapport au début du siècle, la tendance s'est inversée à partir du milieu des années 70. Dans cet article, nous présenterons d'abord quelques données sur l'évolution des formes d'emploi précaires ou atypiques, puis nous en expliquerons les causes principales, pour enfin présenter quelques voies de solution à ce problème qui en préoccupe plusieurs.

Les principales sources de précarité au Québec

Lorsqu'on parle de la croissance de l'emploi précaire, le travail à temps partiel en constitue l'un des exemples les plus évidents. Cependant, celui-ci peut recouvrir plusieurs statuts d'emploi ; il peut s'agir simultanément de travail temporaire, de travail occasionnel ou encore saisonnier. Nous traiterons surtout ici du temps partiel, en raison d'une plus grande disponibilité de données. Cependant, si l'exemple du temps partiel permet de rendre compte des aspects caractéristiques de la précarité de l'emploi, la précarité ne se limite aucunement à cette forme d'emploi.

La durée limitée des contrats d'emploi et des heures de travail est ainsi la principale source de précarité au Québec. Les entreprises les aménagent de manière à réduire leurs coûts de main-d'oeuvre et à faciliter leurs ajustements à court terme, notamment en période de récession. Depuis 1975, l'emploi à temps partiel a représenté environ 30 % de la croissance nette de l'emploi au Canada. Au Québec, il correspond à 40 % des nouveaux emplois et à 14 % de l'emploi total.

Il faut toutefois souligner le caractère contradictoire du travail à temps partiel, tout comme des autres formes d'emploi précaires. C'est une *façon d'accéder à l'emploi*, comme il arrive souvent pour les jeunes et les femmes, mais c'est parfois également une *forme de chômage ou de sous-emploi déguisé*. En effet, un pourcentage non négligeable de personnes acceptent des emplois à temps partiel ou temporaires parce qu'elles n'ar-

rivent pas à trouver un poste régulier à plein temps ; les pourcentages varient de 25-30 % pour le travail à temps partiel, à 40 % pour le travail temporaire.

Par ailleurs, la moyenne des heures habituellement travaillées par les personnes à temps partiel au Canada est relativement faible, toujours aux environs de quinze heures par semaine. Selon la Commission Wallace sur le temps partiel (1983), environ 40 % des travailleurs à temps partiel ne totalisent pas les « quinze heures hebdomadaires chez le même employeur » qui sont nécessaires pour être admissible à l'assurance-chômage. Cela représente également une source de précarité, puisque la perte d'emploi se traduit alors par une perte totale de revenu.

De plus, il semble que les emplois à temps partiel durent généralement la moitié de la durée de ceux à temps complet, soit 4,6 années contre 8,8 années en moyenne. Ces emplois sont donc plus précaires que ceux à temps plein, si on considère la durée de l'emploi et non seulement la durée hebdomadaire du travail. L'incertitude relative à la durée de l'emploi ou l'absence de « permanence » constitue ainsi une autre source de précarité.

C'est donc également du côté de la durée de l'emploi *sur l'année* que la précarité se développe : il y a une progression importante de « nouvelles » formes d'emploi, comme le travail temporaire, occasionnel et à contrat².

« Nouvelles » formes de travail précaire

Il existe peu de données sur le travail à contrat, sur les emplois occasionnels, intérimaires et temporaires. Ce manque de connaissances s'explique par le peu d'intérêt des appareils statistiques pour ce type de travail et par la difficulté de faire enquête auprès de ces travailleurs, en raison même de l'insta-

1. Professeure à la Télé-université de l'Université du Québec et chroniqueuse économique à l'émission *Questions d'argent*, de Radio-Québec.

2. Voir Tremblay, D.-G. (1989).



Publicité de Paiement Direct Interac

Le temps partiel n'est que l'une des formes de la précarité de l'emploi: il y a aussi le travail temporaire ou occasionnel, le travail saisonnier, etc. qui sont, pour plusieurs, une forme de chômage ou de sous-emploi déguisé.

bilité de leurs emplois et des changements successifs de lieux de travail. Pourtant, ces formes de travail ont beaucoup augmenté au cours des dernières décennies.

Ainsi, le nombre d'entreprises offrant des services de personnel temporaire aurait triplé et ce type de travail concernerait aujourd'hui 80 000 personnes au Canada. La majorité de ces personnes sont des employés de bureau, et ce sont des femmes dans près des trois quarts des cas. La rémunération est généralement nettement inférieure à celle des employés réguliers à temps plein, et les avantages sociaux sont plutôt faibles.

Pour ce qui est des contrats à durée déterminée, de moins de six mois, leur nombre a également progressé au cours de la dernière décennie, tant dans la fonction publique que dans les services privés (communications, commerce de détail, etc.). Les personnes embauchées pour de courtes périodes sont souvent des jeunes et leurs postes sont généralement à temps partiel et non syndiqués³.

Les caractéristiques de la précarité ou des « mauvais » emplois ont ainsi tendance à se trouver regroupées dans un même emploi : une courte durée d'emploi est plus souvent

reliée à l'emploi à temps partiel que ce n'est le cas pour les emplois à plein temps, et des salaires plus faibles y sont généralement associés.

Pourquoi cette stratégie de précarité

On peut s'interroger sur les causes de cette importante progression de formes d'emploi précaires. Deux phénomènes viennent au premier rang des explications : l'augmentation des activités de service dans l'économie et la hausse du chômage⁴. On sait que les services comportent souvent des pointes d'activité ; ainsi, dans les banques, les restaurants, les magasins, l'affluence est plus forte à certains moments, et les employeurs embauchent du personnel à temps partiel pour faire face à cette affluence. L'augmentation des activités de service en pourcentage de l'ensemble des activités contribue donc à une progression des formes d'emploi atypiques et précaires.

Pour ce qui est du chômage, on peut le relier aux périodes de récession ou de difficultés économiques, au cours desquelles les entreprises cherchent par tous les moyens à rendre leurs opérations plus rentables. Au cours de ces périodes, les entreprises cherchent à obtenir plus de flexibilité, notamment en ajustant le temps d'utilisation de la main-d'œuvre en fonction des

3. Ces quelques informations sur le travail temporaire et le travail de courte durée proviennent du rapport du Conseil économique du Canada (1990) : *L'emploi au futur ; tertiarisation et polarisation*.

4. Pour plus de détails, voir Tremblay (1990).

besoins du processus de production, ou en fonction des variations de la demande pour le produit. Les entreprises peuvent alors limiter au temps réel d'utilisation de la main-d'œuvre les salaires et les charges sociales ou réglementaires. Temps partiel, aménagement du temps de travail, horaires flexibles et travail partagé sont autant de formes flexibles qui, si elles répondent parfois à des besoins exprimés par les travailleurs, permettent aux entreprises de réduire les coûts salariaux associés à une production donnée.

Le problème particulier au Québec, c'est que le chômage a à peine diminué et les formes d'emploi précaires n'ont pas reculé après les périodes de récession, lorsque l'économie était de nouveau en croissance, comme ce fut le cas de 1983 à 1989. De ce fait, les formes d'emploi précaires continuent de progresser, les travailleurs n'ayant pas vraiment le choix de les accepter ou non, en raison précisément de l'importance du chômage. Entre un emploi précaire et pas d'emploi du tout, existe-t-il vraiment un choix ?

Précisons cependant que toutes ces formes et statuts d'emploi assurant une plus grande flexibilité à l'entreprise ne se traduisent pas inévitablement par des *emplois précaires*. Il existe ainsi un certain nombre de personnes qui travaillent *volontairement* à temps partiel, avec un poste régulier et aux mêmes conditions (proportionnellement) que les personnes à temps plein. À l'inverse, d'autres personnes peuvent cumuler plusieurs « petits boulots » instables et travailler 50 ou 60 heures par semaine à plusieurs endroits, sans bénéficier de stabilité dans aucun de ces emplois.

On voit que la précarité n'est pas une simple question de durée du travail. Bien que les emplois à temps partiel soient considérés comme l'archétype de l'emploi précaire, d'autres formes d'emploi comme le travail intérimaire, temporaire, à contrat, sur appel, etc. sont tout autant, sinon plus précaires dans certains cas.

La précarité n'est donc pas reliée uniquement au travail à temps partiel et aux heures réduites, bien qu'elle y soit souvent associée. À nos yeux, elle est d'abord une question d'insécurité, liée à un statut de travail qui n'offre aucune garantie de maintien en emploi, et donc aucune garantie de revenu stable.

Il ne faut pas en conclure que la précarité d'emploi est inévitable, en raison de l'augmentation des services, du besoin de flexibilité des entreprises en période de récession et de la difficulté à vaincre le chômage. C'est plutôt un choix d'entreprises et de société, mais il existe d'autres scénarios.

Une autre option

Le principal scénario concurrent à la différenciation et à la précarité des formes d'emploi repose sur le développement des ressources humaines et de la stabilité de l'emploi, sur le développement de marchés internes ou de filières de mobilité plus qualifiantes au sein des entreprises. Si les entreprises québécoises veulent mobiliser la créativité et la productivité de leurs effectifs pour faire face à la concurrence internationale, si elles souhaitent créer de l'emploi et verser des salaires décentes, elles devront, à notre avis, oublier totalement la stratégie de précarisation de l'emploi⁵.

Pour réussir une telle stratégie axée sur le développement des ressources humaines, elles devront adopter des systèmes d'emploi appropriés : des systèmes d'emploi favorisant la stabilité, la formation des salariés et la mobilité à l'intérieur de l'entreprise.

Face aux difficultés des dernières récessions notamment, certaines entreprises ont déjà modifié leurs pratiques de gestion. Mais elles sont en nombre trop réduit, les habitudes et traditions anciennes pesant souvent lourdement dans les systèmes d'emploi. Le changement ne se fait pas toujours aussi rapidement qu'il le devrait. Les critiques et plaintes de nombreux travailleurs précaires n'ont pas suffi à faire prendre conscience des dangers que peut présenter la flexibilité du travail pour une économie.

La baisse de motivation de nombre d'employés temporaires, occasionnels ou « sur appel » n'a pas suffi à démontrer le rôle fondamental de la formation et de la stabilité d'emploi dans la productivité des entreprises. La perte de compétitivité de l'économie canadienne et québécoise, sa faible productivité face à son principal concurrent, les États-Unis, et encore davantage face au Japon ou à l'Allemagne, n'ont pas non plus encore convaincu tous les chefs d'entreprise de la nécessité d'un virage radical. La recherche de profits à court terme et le désir de « passer à travers la crise » ont trop souvent fait oublier l'importance de la stratégie de long terme, de la planification du développement des ressources humaines afin de faire face aux prochains coups durs.

À notre avis, dans le contexte actuel du Québec⁶, la précarité d'emploi et la flexibilité du travail ne peuvent être considérées comme des solutions à nos problèmes de compétitivité et de productivité⁷. Au contraire, la source du mal pourrait fort bien se trouver précisément là ; et il y a de toute évidence contradiction entre précarisation de l'emploi et développement de la formation professionnelle, un objectif qu'affirment viser nombre d'entreprises québécoises, mais qui n'est pas encore très visible dans leurs pratiques réelles.

Payé à grand frais par le Gouvernement du Canada et un groupe de lobby d'affaires (le Canada Business Council on National Issues) pour dresser le bilan de la compétitivité de l'économie canadienne, l'économiste américain Michael Porter reprenait ces constats dans le rapport qu'il remettait au gouvernement, en octobre 1991. Espérons que ce gourou américain de la compétitivité accélérera non seulement la prise de conscience, mais également l'action. Pour sortir du marasme, il faut moderniser la gestion des entreprises, améliorer la productivité et la qualité des produits, concluait-il. À notre avis, cette stratégie est inconciliable avec une stratégie de précarisation de l'emploi. Pour y arriver, il faut une stabilisation des emplois et un développement de la formation professionnelle en cours d'emploi. ■

Références bibliographiques :

- Tremblay, Diane-Gabrielle (1990), *Économie du travail. Les réalités et les approches théoriques*, Montréal, Éditions Saint-Martin et Télé-Université ; 544 p.
- Tremblay, Diane-Gabrielle (1990a), *L'emploi en devenir*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, Collection Diagnostic.
- Tremblay, Diane-Gabrielle (1990b), Innovation technologique et différenciation des formes d'emploi. Essai de position du problème, dans Rodgers, G. (éd.), *Les emplois précaires dans la régulation du marché du travail*, Genève, Institut international d'études sociales.
- Tremblay, Diane-Gabrielle (1989), Les formes d'emploi au Canada et au Québec : leur signification et leur évolution récente, dans *L'évolution des formes d'emploi*, Paris, La Documentation française, Collection Documents Travail-Emploi, 585, p. 210-220.
- Tremblay, Diane-Gabrielle, et Van Schendel, Vincent (1991), *Économie du Québec et de ses régions*, Éditions Télé-Université et Saint-Martin ; 650 p.

5. Nous avons développé ces idées dans Tremblay (1990a).

6. Cf. Tremblay et Van Schendel, 1991.

7. Cf. Tremblay, 1990a.

Lectures

Eugen Drewermann: *La parole qui guérit*
PNUD: *Rapport mondial sur le développement humain*
De quelques écrits sur Ignace et sur les Jésuites...
Albert Jacquard: *Voici le temps du monde fini*

La parole qui guérit

Un premier livre du théologien allemand Eugen Drewermann vient d'être rendu accessible au public francophone. Né en 1940, Drewermann jouit en Allemagne d'un très large auditoire et soulève des débats passionnés, d'abord auprès du public lui-même, mais aussi à l'intérieur de l'Église catholique où son cas fait penser à celui de Hans Küng. Drewermann a fait des études de philosophie et de théologie. Il est prêtre et donne des cours en théologie et en histoire des religions. Sa particularité est d'avoir suivi une psychanalyse et de révolutionner la pensée théologique en intégrant la préoccupation psychanalytique de manière systématique. Inconnu dans le monde francophone, il a déjà plus de vingt-cinq livres à son crédit, dont sa thèse doctorale sur le péché originel (trois volumes), *Psychologie et théologie morale* (trois volumes, prévu en traduction partielle au Cerf), *Psychanalyse et exégèse* (deux volumes, traduction partielle à paraître), un commentaire de saint Marc (1500 pages) et nombre d'au-

tres travaux dont un, très percutant, sur les clercs.

La parole qui guérit n'est pas un livre vraiment unifié puisque la plupart des chapitres sont des transcriptions d'entrevues que Drewermann a accordées à la télévision. Il s'agit donc moins d'une plongée dans l'oeuvre elle-même que d'une introduction au propos de l'oeuvre et aux bagarres qui s'ensuivent. L'originalité de la pensée de Drewermann consiste à relire la Bible d'un point de vue psychanalytique. L'auteur attaque très fermement l'exégèse historico-critique qu'il accuse de mener à la sécheresse et à l'ennui : « nous n'avons posé au texte que des questions fausses et inadaptées » (p. 181), des questions obsédées de l'historicité du texte et non de sa signification profonde. Pour retrouver cette signification, Drewermann recourt au symbole, au rêve, à la démarche psychanalytique, cherche à donner sens à un texte écrit, selon lui, pour tous les temps et tous les pays.

Les entrevues rapportées par *La parole qui guérit* permettent d'établir quelques éléments de pensée et un débat de controverse sur la psychanalyse,

l'exégèse, la théologie, la religion et la foi, l'historicité de la foi chrétienne, le rôle des symboles, des contes et des rêves, la guérison et l'unité de l'être humain, l'appartenance au cosmos. L'auteur salue à l'occasion la théologie de la libération, sans qu'on voie bien comment sa perspective d'introspection peut s'articuler sur une pensée politique (sauf par les structures de l'imaginaire et la référence à Jung) : « je crois plus facile pour l'Église d'agir dans le cadre de la théologie de la libération que dans celui de la psychanalyse » (p. 226). L'auteur réfère constamment à Kierkegaard, dont la référence à l'angoisse lui sert de guide, mais aussi beaucoup à Sartre et à Tillich. Sa lecture d'un conte de Grimm (p. 109-144) est fascinante, de même que certains commentaires de péricopes d'évangile.

Pour les lecteurs francophones, la rentrée de la psychanalyse n'est pas une nouveauté absolue. Marc Oraison, Françoise Dolto, Ricoeur à l'occasion, voire même Maurice Bellet nous en avaient donné de bons aperçus. Mais la constitution d'une pensée de l'ampleur et de l'audace de celle de Drewermann, qui secoue brutalement l'héritage des Lu-

mières mais instaure aussi une critique radicale du système ecclésiastique, constitue certainement un événement marquant. Il faut remercier les Éditions du Cerf de ce geste courageux et souhaiter voir paraître en français les œuvres majeures d'un théologien qui soulève en Allemagne un intérêt certain. ■

André Beauchamp

Rapport mondial sur le développement humain

« C' » est fréquemment l'atonie politique et non le manque de ressources financières qui est la véritable cause de la dévalorisation de la vie humaine. » Ainsi s'ouvre le *Rapport mondial sur le développement humain 1991*, publié sous l'égide du Programme des Nations unies pour le développement. Et pendant les quelque 200 pages qui suivent, les auteurs du rapport feront une démonstration magistrale de la justesse de cette affirmation.

Évaluant la qualité de la vie dans 160 pays différents, en tenant compte de nombreux indicateurs allant du revenu annuel par habitant à l'accessibilité aux soins de santé en passant par l'état de l'environnement ou du statut de la femme, les auteurs nous offrent un regard particulièrement éclairé sur le monde dans lequel nous vivons. À travers six courts chapitres synthèses, de très nombreux encadrés, 44 tableaux statistiques denses mais accessibles et plusieurs diagrammes visuellement éloquentes, le rapport met en évidence la très nette influence des orientations politiques sur le bien-être et le développement des populations, le rôle capital des ressources humaines dans la croissance économique et la corrélation entre les niveaux de développement humain et de liberté humaine.

C'est un rapport qui mériterait d'être amplement diffusé, tant auprès de toutes les personnes qui croient, à tort comme le montre l'ouvrage, « qu'il n'y a rien à faire pour que ça change » et de toutes celles qui veulent travailler au changement. Quant aux responsables politiques en place, dans nos pays comme dans le tiers monde, il faudrait pouvoir leur imposer la lecture du *Rapport mondial sur le développement humain 1991*... et s'assurer ensuite qu'ils orientent les actions en conséquence. ■

Francine Tardif

Écrits ignatiens

à l'occasion du 500^e anniversaire de la naissance d'Ignace et du 450^e de la fondation de la Compagnie de Jésus, beaucoup d'ouvrages importants ont été publiés sur Ignace et sur les Jésuites. Voici quelques brèves indications, à l'intention de ceux et celles qui aimeraient découvrir de l'intérieur l'esprit qui anime les Jésuites ou qui ont eux-mêmes choisi la voie ignatienne dans la conduite de leur vie.

D'abord l'œuvre maîtresse de l'« année ignatienne » 90-91 : *Ignace de Loyola. Écrits* (édition critique sous la direction de Maurice Giuliani, Desclée de Brouwer/Bellarmin, Paris/Montréal, 1991 ; 1114 pages). Bien qu'Ignace ne soit pas un écrivain, la masse des documents qu'il a laissés est imposante. Tout l'important de l'œuvre d'Ignace de Loyola se retrouve ici : *Exercices spirituels*, documents de fondation, constitutions et règles de l'ordre, *Journal*, lettres et autobiographie. La plupart de ces documents nous étaient déjà disponibles, mais c'est la première fois qu'on les édite en français en un seul volume. Présentation plaisante quant à sa forme, plus proche du document de référence que du simple livre de lecture.

L'ouvrage s'ouvre sur une excellente préface de Maurice Giuliani, qui introduit à Ignace de Loyola et à son œuvre. Viennent ensuite les *Exercices spirituels*, publiés ici en trois versions différentes, sur trois colonnes. Rappelons que les *Exercices*, où Ignace a en quelque sorte codifié son expérience de conversion, ne sont pas à lire, mais d'abord à expérimenter, en se laissant conduire par un guide qui a lui-même vécu la démarche. Cette expérience prendra normalement entre 30 ou 40 jours, si on la vit à plein temps, et entre un ou deux ans, si on la fait à travers les engagements de la vie courante.

Les documents de fondations, les constitutions et règles des Jésuites et le journal des motions intérieures d'Ignace, tout comme les *Exercices*, ne se laissent pas percer facilement pour qui n'est pas initié ; ils sont par contre d'intérêt majeur pour approfondir la voie ignatienne.

Les lettres et le *Récit* (l'autobiographie d'Ignace) sont plus faciles et conseillés autant comme porte d'entrée que pour aller plus loin dans la compréhension de la spiritualité ignatienne. Les lettres qu'écrivait Ignace éclairaient au quotidien le vécu, tandis que l'autobiographie, dictée au soir de sa vie, repasse et reclasse le plus important de son expérience ; ce récit de vie est son testament.

Les amants de la voie ignatienne trouveront une mine de renseignements dans un autre volume : *La Compagnie de Jésus sous le gouvernement d'Ignace de Loyola (1541-1556), d'après les Chroniques de J.-A. de Polanco*, présentation, commentaires et tables par André Ravier, Desclée de Brouwer/Bellarmin, Paris/Montréal, 1991 ; 389 pages. Ouvrage intéressant, qui donne accès à des sources d'informations de première main en dehors des documents fondateurs. Juan de Polanco fut le secrétaire de la Compagnie et réellement le bras droit d'Ignace, au moment crucial de la rédaction des Constitutions et de l'expansion phénoménale de la Compagnie de Jésus. Polanco puise à même ses souvenirs et dans l'immense dossier des lettres qui, plusieurs fois par année, parvenaient à Rome de tous les pays, villes et maisons où des compagnons oeuvraient.

Dans le domaine des revues, il vaut la peine de signaler les *Cahiers de spiritualité ignatienne* (Centre de spiritualité ignatienne, 2370 Nicolas-Pinel, Ste-Foy Qc G1V 4L6) qui, à l'occasion de l'année ignatienne, ont publié des numéros de grande qualité : - vol. XIV-56, octobre-décembre 1990, « Ignace de Loyola. Personne, œuvres et spiritualité », p. 225-424 ; - vol. XV-57, janvier-mars 1991, « Des fils spirituels d'Ignace de Loyola », p. 1-216 ; - vol. XV-58, avril-juin 1991, « Des congrégations, instituts et communautés de spiritualité ignatienne », p. 21-550 ; - vol. XV-59, juillet-septembre 1991, « Cent ans de ministères des Exercices à Québec. Villa Manrèse 1891-1991 », p. 551-636 ; - Suppléments no 28, « Directoire pour donner les Exercices », 238 p.

Enfin, parmi les nombreux ouvrages récents, retenons quelques titres d'abord plus facile : - Peter-Hans Kolvenbach, *Vous avez dit jésuites ? Radioscopie d'une compagnie (dialogue avec R. Giacomelli)*, Montréal, Éditions Paulines, 1991 ; 222 p. - David Lonsdale, *Ignace, maître spirituel*, Desclée de Brouwer/Bellarmin, Paris/Montréal, 1991 ; 213p. - Philippe Lécivain, *Pour une plus grande gloire de Dieu. Les missions jésuites*, Découvertes Gallimard, 1991 ; 176 p. - François Lebrun et Elizabeth Antébi, *Les Jésuites ou la gloire de Dieu*, Éditions Stock-Antébi, 1990 ; 239 p. - Alain Woodrow, *Les Jésuites. Histoire de pouvoirs*, Éditions Jean-Claude Lattès, 1984 (nouvelle édition 1990) ; 350 p. - Jean Lacouture, *Jésuites. Une multibiographie (Tome 1. Les conquérants)*, Paris, Éditions du Seuil, 1991 ; 511 p. ■

Gilles Morissette
Maître des novices jésuites,
Province du Canada français

Voici le temps du monde fini

Depuis quelques décennies, la mode est aux scientifiques inquiets d'éthique et de métaphysique. C'est que le monde nouveau que nous révèle la science ressemble si peu au monde de la tradition et les problèmes qui s'annoncent paraissent si grands qu'il faut en appeler à des changements de conduite. Comme Reeves, de Rosnay, Pelt ou même Faurastie avant eux, Albert Jacquard poursuit sa recherche de questionnement. Sa démarche s'apparente à d'autres ouvrages qu'il a publiés antérieurement et décrit la nouvelle donne de la science ainsi que les questions qui se posent maintenant à l'humanité.

Voici le temps du monde fini aborde d'abord la question du temps. *Big-Bang*, relativité, éternité. « Plus personne ne sait de quoi il s'agit » (p. 35). Puis, c'est la définition de la matière qui n'a pas de sens en soi, mais seulement pour le sujet qui l'interroge. Bref *excursus* sur les mathématiques et sur les rapports de la nécessité et du hasard, et description du phénomène de la vie et de son surgissement. Cette approche d'ensemble permet ensuite au généticien d'aborder la question de la vie humaine, de l'individu et de la reproduction de l'espèce (avec de vives pointes contre le darwinisme social, p. 94-98). « Fruit de l'univers, fait des mêmes éléments que tout objet dans l'univers, capable de penser l'univers, d'en retracer l'histoire passée, et de prendre le relais pour décider de son histoire à venir, l'Homme est la pointe extrême d'un cheminement commencé dès l'origine » (p. 104).

La deuxième partie aborde les problèmes de surpopulation (avec une brève analyse de Genèse 1,28) : « Procréer qui, depuis notre origine, s'est imposé comme un devoir absolu, devient un droit aux limites chichement définies. Comme il paraît dérisoire de penser ce monde à partir de réflexions longuement

affinées à propos d'un autre univers des hommes, celui d'hier, un univers qui n'est plus ou qui bientôt ne sera plus » (p. 123).

Suit un chapitre sur les limites de la terre et la responsabilité des scientifiques, une dénonciation de l'obsession de l'économie, une dénonciation de la puissance militaire. L'auteur en appelle à la conscience pour mettre en place des structures politiques et culturelles nouvelles qui permettent à l'humanité de surmonter la crise. « Je ne souhaite pas que mes petits-enfants soient des princes entourés d'une multitude d'esclaves, je souhaite qu'ils fassent le nécessaire pour qu'il n'y ait plus d'esclaves ! Puissent-ils devenir des princes, entourés de dix milliards de princes » (p. 180).

Comme bien d'autres, le professeur Jacquard, un ami du Québec, rend un témoignage pathétique pour que l'humanité survive. À bien dire, les chances de survie paraissent minces. La vulgarisation scientifique de la première partie du livre est remarquable ; elle suit un déroulement historique et demeure simple, malgré la référence nécessaire à des formules mathématiques inaccessibles à la très grande majorité. La seconde partie, qu'on pourrait appeler de sagesse, qui comprend des aperçus métaphysiques, éthiques et sociopolitiques, me semble généreuse, mais beaucoup trop courte. Le scientifique voit les problèmes. Il intuitionne où il faudrait aller (en ce cas, vaincre la violence). Il paraît assez démuné pour cerner concrètement les voies du possible. ■

André Beauchamp

Livres reçus

Parmi les livres reçus ces derniers mois, *Relations* vous signale les ouvrages suivants :

— Jean-Pierre Prévost, *Pour lire l'apo-*

calypse, Montréal/Paris, Novalis/Cerf, 1991 ; 160 p.

— Robert McGhee, *Le Canada au temps des aventuriers*, Montréal, Éditions Libre expression/Musée canadien des civilisations, 1991 ; 176 p.

— Société canadienne d'histoire de l'Église catholique, *Changements culturels et éducation de la foi* (congrès annuel conjoint, 4-5 juin 1989, à l'Université Laval), Éditions Historia Ecclesiae Catholicae Canadensis Inc., 1991.

— Conseil pontifical « Justice et Paix », *Le droit au développement. Textes conciliaires et pontificaux (1960-1990)* (rassemblés et présentés par le Dr. Giorgio Filibeck), Cité du Vatican, 1991 ; 118p.

— Marcel Pépin et Michel Rioux, *La CSN au coeur du Québec*, Montréal, Confédération des syndicats nationaux, 1991 ; 87 p.

— Victor Conzemius, *Philipp Anton Von Segesser*, Paris, Beauchesne Éditeur, 1991 ; 212 p.

— Prithwindra Mukherjee et Colette Estin, *Contes et fêtes du Bengale*, Paris, Beauchesne Éditeur, 1991 ; 254 p.

— Cées Mertens, *La vie. La mort*, Paris, Beauchesne Éditeur, 1991 ; 152 p.

— XXX, *Éthique et communication (actes du colloque Chrétiens professionnels de la communication. IRCOM Angers 22-23 mars 1991)*, Paris, Beauchesne Éditeur, 1991 ; 154 p.

— Philippe Warnier, *Saint-Merri. Nouveaux visages d'Église*, Paris, Éditions Desclée de Brouwer, 1991 ; 160 p.

— Michel Lemieux, *L'affreuse télévision*, Montréal, Guérin Littérature, 1990 ; 194 p.

— Gilbert Charron, *Très Saint Père, un frère en Christ vous écrit*, Montréal, Humanitas-Nouvelle Optique, 1991 ; 174 p.

— *Le guide vert des consommateurs. Tout ce que vous pouvez faire pour épargner la Terre !* (adaptation du *Canadian Green Consumer's Guide*), Montréal, Éditions Libre Expression, 1991 ; 284 p.

— Michel Dorais, *Tous les hommes le font. Parcours de la sexualité masculine*, Montréal, VLB Éditeur, 1991 ; 247 p. ■

références

Eugen Drewermann, *La parole qui guérit*, Paris, Cerf, 1991 ; 333 pages.

Rapport mondial sur le développement humain, publié par le Programme des Nations unies pour le développement, Paris, Économica, 1991.

Albert Jacquard, *Voici le temps du monde fini*, Paris, Seuil, 1991 ; 183 pages.

en bref

À signaler : – le numéro de nov.-déc. 91 du *Magazine transculturel Vice versa* sur « les mass media : information, manipulation, spectacle » ; – un numéro spécial du Conseil oecuménique des Églises (août 91), portant sur les « Réfugiés et demandeurs d'asile dans la maison commune européenne » ; – le dernier numéro de *Liaisons internationales*, publié en sept. 91 par le Coeli, qui propose une réflexion théologique approfondie sur l'apparente débâcle du socialisme en Europe de l'Est ; – la réimpression, avec une introduction et des commentaires actualisés, de la Déclaration faite dès 1981 par le comité des affaires sociales de l'Assemblée des évêques du Québec sur « Les chrétiens et l'environnement » ; – le sondage réalisé par la Commission des droits de la personne du Québec, dont les résultats sont présentés et analysés dans le numéro d'oct. 91 de *Forum droits et libertés* : « Où va la société québécoise ? Désarroi et espoirs dans une société en turbulence ».

Depuis 1971, il travaille à outiller les groupes communautaires, à favoriser les jonctions entre ceux-ci et le mouvement ouvrier, à diffuser une réflexion différente sur l'avenir du Québec : le **Centre de formation populaire** fête, le 28 novembre dernier, ses vingt ans au service du mouvement populaire. Pour le souligner davantage, il organise le 9 mars prochain à la Bibliothèque nationale, une conférence publique avec Albert Jacquard. CFP, 3575 boul. St-Laurent, suite 406, Montréal H2X 2T7 ; tél. : 842-2548.

Né dans la clandestinité de la résistance, dans la France de 1941, l'hebdomadaire **Témoignage chrétien (TC)** vient de célébrer ses 50 ans : cinquante ans d'histoire nationale et internationale que le journal a voulu rappeler et relire en publiant un grand album souvenir. Significativement, ces fêtes du 50e ont coïncidé avec la tenue, fin novembre, des *États généraux de l'espérance* organisés conjointement par TC et plusieurs groupes français, suite à « l'Appel au dialogue » lancé au printemps de 1989. Ce rassemblement important, sorte de réponse de la base aux efforts de restauration dans l'Église, a vu 4500 membres du Peuple de Dieu bien décidés à prendre leur place dans l'Église et dans le monde, en acteurs pleinement responsables. TC, 49 faubourg Poissonnière, 75009 Paris, France.

La réforme constitutionnelle touche bien des dimensions de nos vies : pour éclairer le débat, le **Conseil canadien de développement social** a préparé une série de documents fort utiles qui traitent autant des programmes sociaux existants que des engagements internationaux pris par le Canada dans ce domaine et de l'impact de la réforme sur la politique sociale. Pour 5\$, voilà une bonne façon de réfléchir sur le contenu plutôt que sur la forme des nouveaux aménagements politiques de notre pays. CCDS, 1074 rue Berri, Montréal H2L 4X2 ; tél. : 288-1687.

De nombreuses lettres privées nous parviennent d'Haïti, faisant découvrir la réalité quotidienne et l'ampleur de la catastrophe qu'a constituée pour le peuple le coup d'État du 30 septembre dernier. Cela déborde largement les péripéties diplomatico-économiques que nous rapportent les médias et donne un visage concret à la terreur, à la misère et parfois à la désespérance qui écrasent le peuple haïtien. À *Relations*, nos solidarités historiques **avec Haïti** nous font regretter l'appui implicite que nous avons donné (octobre p. 248) au CHADEL et à son président, Jean-Jacques Honorat, lors de l'obtention du Prix international des droits humains pour 1991 ; ce texte, écrit début septembre et paru le jour même du coup d'État, ne prévoyait évidemment pas la caution que M. Honorat apporterait, quelques jours plus tard, au putsch militaire. Tous ceux qui veulent s'informer à la source et appuyer, modestement mais concrètement, le retour à la démocratie peuvent s'abonner au Service Haïti de l'Entraide missionnaire, 15 ouest de Castelnau, Montréal H2R 2W3 ; tél. : 270-6089 (15\$ pour couvrir les frais de poste).

Le Regroupement autonome des jeunes (RAJ), appuyé jusqu'ici par une trentaine de groupes, vient de lancer la « **campagne des trois milliards** », qui vise à financer une société plus juste grâce au dividende québécois de la paix. Montrant comment il est possible de maintenir les programmes sociaux, de créer des emplois, d'accroître les fonds de recherche, etc. sans hausser taxes, impôts ou déficit, en réaffectant simplement les sommes consacrées présentement (au Québec) aux dépenses militaires, la campagne fait circuler une pétition exigeant un référendum québécois sur les dépenses militaires. RAJ, 1113 St-Denis, Montréal H2X 3J3 ; tél. : 842-6999.

INSTITUT DE PASTORALE



POURQUOI ne pas vous inscrire

➤ **Baccalauréat en
théologie pastorale**

➤ **Certificat en
études pastorales**

➤ **Certificat en
pastorale liturgique**

Accompagnement
personnalisé
intégré au programme

Formation et
réflexion à partir
de l'expérience acquise

Temps plein,
temps partiel,
auditeur libre

➤ Jérémie : prophète pour un temps de crise (B.605)
Les 21 et 28 février de 18 h 30 à 20 h 50
Les 22 et 29 février de 9 h à 11 h 50; 13 h 30 à 15 h 20
Paul-André GIGUÈRE

➤ Corps et intériorité (R.113)
Les 6 et 20 mars de 18 h 30 à 20 h 50
Les 7 et 21 mars de 9 h à 11 h 50; 13 h 30 à 15 h 20
Yolande FRAPPIER et coll.

➤ Entraînement à la relation d'aide (R.403)
Les 31 janvier et 14 février de 18 h 30 à 21 h 20
Les 1er, 2, 15 et 16 février de 9 h à 11 h 50; 13 h 30 à 16 h 20
Amabilis LANGFORD et coll.

➤ Avez-vous un régime de vie équilibré? (R.109)
5 lundis soir : 9 mars au 6 avril
De 18 h 30 à 21 h 20
Luc AUBIN

➤ Quel image projetez-vous? (R.110)
Le 28 février de 18 h 30 à 21 h 20
Les 29 février et 1er mars de 9 h à 11 h 50; 13 h 30 à 16 h 20
Anita FORTIN

➤ Les appuis de la foi chrétienne (B.126)
Les 10 et 12 mars de 9 h à 11 h 50; 13 h 30 à 15 h 20
Les 11 et 13 mars de 9 h à 11 h 50
Louis ROY

ET PLUSIEURS autres sessions...

**RENSEIGNEMENTS : 2715, chemin de la Côte Sainte-Catherine
Montréal (Québec) H3T 1B6 — (514) 739-3223**

**1 crédit / session
INSCRIPTION : 10 \$
SCOLARITE : 50 \$**

relations

janvier-février 1992 3,25\$ no 577

SOMMAIRE

face à l'actualité

3

La Charte des droits et libertés du Québec (1976-1991) (J.H.) – Déserter sa propre jeunesse (P.Q.) – Les jeunes et le spasme de vivre (Y.L.) – 500 ans de résistance indigène noire et populaire (V.L.) – Culture et économie en région (Y.L.)

dossier

7

Jeux et enjeux de la démocratie

Collectif	Enjeux de la démocratie	8
Louis Bernard et	Dialogue sur l'État québécois	13
Alfred Dubuc	Chantiers de la démocratie	17
Joseph Giguère		

en bref

30

articles

19

Michel Parazelli	Une pathologie?	19
Julien Harvey	Les Francophones québécois	21
Diane-Gabrielle Tremblay	Une stratégie perdante	24

lectures

27

Page couverture : reproduction d'un poster conçu par Nadia des Ormeaux

NOTRE PROCHAINE SOIRÉE RELATIONS

Pour renseignements, écrire ou téléphoner à
François Morissette ou Pauline Roy: 387-2541

Surveiller l'annonce qui paraît dans Le De-
voir, le jour même de la rencontre.

Le lundi 17 février 1992, de 19h30 à 22h00, à la Maison Bellarmin
25 Jarry ouest (métro Jarry). L'entrée est gratuite.